

# Les autres voix de la planète

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
Liège X  
BC 6477



**Menons l'enquête sur les dettes!**

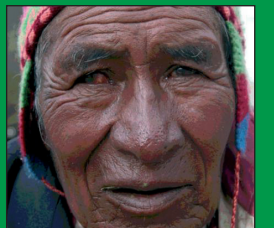
**Accords de  
Partenariat  
Economique**



**Hold-up chez les  
populations du tiers  
et du quart monde**



**Avis de tempête  
en Bolivie**



Les autres voix  
de la planètePériodique trimestriel du  
Comité pour l'Annulation  
de la Dette du Tiers Monde

www.cadtm.org

## Contact

Eric Toussaint  
Av. de l'Observatoire 345  
B - 4000 Liège  
Tél.: (+ 32) (0)4 226 62 85  
denise.comanne@cadtm.orgPrix de l'abonnement  
annuel pour 4 numéros  
+ les publications et les  
livres du CADTM

## Belgique

30 €  
20 € pour les petits revenus.  
Par versement au compte  
n° 001-2318343-22 du  
CADTM.

## France

38 €  
22 € pour les petits revenus.  
Par chèque à l'attention du  
CADTM, 345, avenue de  
l'Observatoire, 4000 Liège,  
Belgique.

## Suisse

75 CHF ou 47 €  
50 CHF ou 31 € pour les  
petits revenus. Par mandat  
postal international ou par  
virement bancaire interna-  
tional (frais à charge du don-  
neur d'ordre) sur le compte  
du CADTM : IBAN BE06  
0012 3183 4322. Code Swift  
BIC: GEBA BE BB.

## Union européenne

38 €  
22 € pour les petits revenus.  
Par virement bancaire in-  
ternational sur le compte  
du CADTM : IBAN BE06  
0012 3183 4322. Code Swift  
BIC: GEBA BE BB.

## Autres pays

51 €  
34 € pour les petits revenus.  
Par mandat postal inter-  
national ou par virement  
bancaire international (frais  
à charge du donneur  
d'ordre) sur le compte  
du CADTM : IBAN BE06  
0012 3183 4322. Code Swift  
BIC: GEBA BE BB.

## Editorial

par Denise Comanne

3

## Janvier 2008 : un Forum social mondial en action

par Olivier Bonfond et Denise Comanne

4

## Dossier : Menons l'enquête sur les dettes

7

## L'audit des dettes

par Claude Quémar et Christine Vanden Daelen

8

## Equateur : l'audit à l'agenda de la nouvelle constituante

par Eric Toussaint

11

## A Caracas, on discute des audits...

par Eric Toussaint

11

## Un exemple à suivre, l'audit de la dette et des ressources

naturelles en Afrique centrale

par Olivier Bonfond et Renaud Vivien

12

## L'audit de la dette en Afrique de l'ouest

par Myriam Bourgy

14

La Banque mondiale essaie de faire passer à la trappe la  
doctrine de la dette odieuse

par Renaud Vivien

16

APE : l'Union européenne presse les pays ACP de signer  
des accords néfastes pour leur développement

par Gérard Karlshausen et Christine Vanden Daelen

18

## Sénégal : révoltes spontanées de jeunes marchands

par Abdoulaye Sene

21

## Inde : la Banque mondiale en jugement

par Sushovan Dhar

22

## Hold-up chez les populations du tiers et du quart monde :

Dette publique des pays en développement et prêts « subprimes »

par Nicolas Sersiron

25

## Avis de Tempête en Bolivie

par Eric Toussaint

27

## Développement et immigration : des positions rares dans le monde

politique, discours du président équatorien Rafael CORREA

31

## La Banque du Sud est née : communiqué de presse du CADTM

et 2<sup>ème</sup> lettre ouverte aux présidents d'Argentine, de Bolivie,  
du Brésil, d'Equateur, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela

33

## Rubrique lectures

Fabrice Nicolino, « La faim, la bagnole, le blé et nous »

Jo Briant, « Mes luttes, nos luttes. Pour un autre monde »

35

Coordination : Denise Comanne

Mise en page : Joëlle Wertz

Photo de couverture : Sebastian Alzerecca / Commémoration de l'assassinat de Thomas Sankara -  
Burkina Faso.

Impression : Les éditions du Cerisier

Rarement on a eu le sentiment aussi fort d'appartenir à un réseau. Le dernier trimestre de l'année 2007 a vu converger analyses et actions sur un thème clé commun à toutes les parties du réseau : l'audit (ou l'enquête) afin de déterminer quelles sont parmi les dettes celles qu'on doit absolument répudier car odieuses et/ou illégitimes. C'est le thème de notre dossier qui a été décliné à Bruxelles en octobre, à Kinshasa et à Caracas en novembre, à Abidjan en décembre et, tout au long de ces mois, en Equateur à travers l'implication du CADTM dans la Commission d'Audit intégral du Crédit (CAIC). C'est ainsi qu'on voit que les choses avancent : on se rappelle les premiers séminaires de droit international, organisés il y a quatre, cinq ans par le CADTM, où l'on entendait pour la première fois évoquer cette chose bizarre « une dette odieuse »... Maintenant, tous les réseaux dette (Jubilé Sud, Eurodad...) sont branchés sur la question et, de plus, travaillent ensemble pour arracher des résultats.



Commémoration de l'assassinat de Thomas Sankara. (Burkina Faso). Photo : Sebastian Alzerecca

Les événements qui viennent d'être mentionnés révèlent, si besoin était, la vitalité des mouvements sociaux contre la dette. D'autres exemples de mobilisations, l'Appel à la journée d'action mondiale le 26 janvier 2008 : en contrepoint du Forum économique de Davos, le Forum Social mondial alterne maintenant débat et action ; les mouvements sociaux poussent les autorités politiques africaines à refuser le joug des Accords de partenariat économique, mettant à mal les appétits de l'Union européenne soumise aux diktats de l'Organisation mondiale du commerce ; le compte rendu du Tribunal populaire qui s'est déroulé à New Delhi contre les politiques désastreuses de la Banque mondiale est accompagné d'un aperçu des comportements de la Banque dans ce pays : corruption et encore corruption. Les charges s'accumulent : les institutions financières internationales éprouvent de plus en plus de difficultés à sauvegarder une image un tant soit peu flatteuse à tel point que, ça y est !, la Banque du Sud est née : on ne sait pas encore bien quelle orientation elle prendra vraiment mais c'est déjà un beau coup porté à la crédibilité du couple FMI/ Banque mondiale...

Et une réalité qui s'impose : les peuples en colère. Le Sénégal a été secoué par des révoltes de jeunes marchands ambulants dans les quartiers populaires : la montée en flèche du prix des denrées de première nécessité en est la cause profonde. Révolte dans la rue qui, au bout d'un processus de maturation, peut parfois s'exprimer dans les urnes : les Equatoriens ont conforté par une Assemblée constituante le pouvoir d'un président qui prône la justice sociale, un message qu'il a fait retentir dans les plus fameuses enceintes - à l'ONU, entre autres. Ça fait du bien !

On quitte une année où le message de Thomas Sankara a été remis à l'honneur : les jeunes - Africains et autres - s'en inspirent. Sankara n'est pas mort : il vit dans nos espoirs et dans nos luttes.

Denise Comanne

# Janvier 2008 : un Forum social mondial en action



Belém (Brésil), lieu du prochain FSM en 2009.  
Photo : Olivier Bonfond (CADTM)

Le CADTM (Olivier Bonfond du CADTM Belgique et Nasir Mansoor du CADTM Pakistan) a participé à la réunion du Conseil International (CI) du FSM du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2007 à Belém (Brésil)

Pas facile de suivre ces réunions internationales : pas très bien organisées, ordre du jour peu clair, beaucoup de retards... Et quand, comme cette fois-là, aucune décision importante n'était vraiment à l'ordre du jour, l'ambiance est assez morne : on ne sent pas vraiment l'enjeu. Heureusement, c'est toujours l'occasion de rencontrer des personnes très intéressantes et beaucoup de petites réunions sont alors organisées en parallèle du Conseil (réunion de l'hémisphère latino-américain, réunion pan-amazonique, réunion ATTAC International ; réunion de la Marche mondiale des femmes et bien sûr, les réunions des mouvements sociaux.

## Des constats

Une forte représentativité des organisations régionales (amazoniennes donc) ; une très faible représentation du continent asiatique et une présence quasi nulle du continent africain. Significatif : aucun responsable du FSM de Nairobi n'était présent : il semble qu'on veuille éviter le débat sur les critiques formulées lors de ce précédent FSM. Pourtant, il est nécessaire de surveiller constamment l'éthique du FSM. Preuve supplémentaire : les organisateurs ont distribué un beau petit livre, cartonné avec des jolies couleurs, reprenant la charte des principes en 4 langues avec l'inscription au verso « Un autre monde est possible » et juste en dessous « Petrobras ». Pas de débat sur cette multinationale brésilienne...

## Les journées d'action du 26 janvier 2008

Ce point a constitué la majeure partie de l'ordre du jour du Conseil international. C'est en effet une première ! En 2008, pas de FSM proprement dit : le principe a été adopté de réaliser ce grand rendez-vous une fois tous les deux ans de manière à relancer les dynamiques locales lors de l'année intermédiaire. Au même moment, partout où c'est possible dans le monde, en janvier, en contrepoint du Forum économique de Davos. Le besoin d'action est finalement né de la culture de débats. Il faudra faire le bilan de cette nouvelle formule et mesurer si elle fait effectivement office de moteur pour les dynamiques locales dans les années qui suivent. Les mouvements sociaux, considérés comme les réseaux radicaux en faveur de l'action, ont, quant à eux, adopté un Appel commun (texte politique en encadré) pour ces journées d'action globale.

## De nouvelles adhésions au Conseil international

La Commission « expansion » du CI devait juger six demandes d'adhésion. Elle avait décidé d'en accepter seulement deux. Mais c'est le CI qui doit décider au consensus.

Lors de la plénière, ce point a suscité des débats animés (enfin !), en particulier pour ce qui concerne l'adhésion d'un syndicat irakien. La Commission avait rendu un avis négatif soi-disant parce qu'une des trois conditions (la présence dans trois pays) n'était pas remplie<sup>1</sup>. Mais cette règle n'est pas respectée pour une série d'organisations déjà membres du CI. De nombreuses interventions dont celle du CADTM ont alors soutenu l'adhésion de ce syndicat irakien qui finalement a été acceptée au consensus.

## Les prochaines dates du FSM

Il y a un consensus pour dire que le prochain Conseil international aura lieu en Afrique. Cependant, il n'y avait en fait qu'une proposition sur la table, à savoir le Nigeria, car Action Aid Nigeria peut en assumer le financement. De gros débats ont alors surgi : l'argent ne peut être le seul critère pour décider du lieu d'une réunion. Pour renforcer le processus FSM, il est préférable de faire ce type de réunion pendant un événement africain (le Forum social au Mozambique par exemple). Le CADTM avait fortement critiqué le Conseil lorsqu'il avait décidé de se réunir à Nairobi alors que le FSM du Pakistan avait lieu.

## Le FSM de 2009 à Belém

L'enjeu sera de ne pas commettre les mêmes erreurs que par le passé : une plus grande transparence est nécessaire, notamment au niveau financier (apparemment, cette fois-ci, les fonds seront gérés à partir d'un compte bancaire éthique en Italie). Globalement, il apparaît que les organisations pan-amazoniennes sont déjà bien impliquées dans le processus. Alors qu'un forum pan-amazonien séparé avait été prévu, il a été décidé de fusionner les deux forums et de consacrer la première journée du FSM au thème de l'Amazonie avec pour idée principale : « Quel est le message de l'Amazonie au monde ? »

## L'Assemblée des Mouvements Sociaux (AMS)

Trois réunions des mouvements se sont déroulées dont l'une a eu pour objectif de trouver une « bannière » commune aux mouvements sociaux pour les journées d'action globale. Une proposition de choisir les transnationales comme cible a été largement débattue et acceptée par une majorité mais n'a pas pu obtenir de consensus. Il a donc été décidé de lancer un Appel commun (encadré) ne proposant pas de type d'action spécifique mais donnant une dimension politique à ces journées d'action. Très important pour le CADTM : cet appel est basé sur un document élaboré par l'AMS qui eu lieu en octobre 2006 à Bruxelles (Belgique) à notre initiative. Le travail réalisé à cette occasion a donc porté des fruits à long terme.

## Renforcement des collaborations du CADTM

Avec la Marche mondiale des femmes (MMF). L'année 2008 sera jalonnée d'activités où le CADTM mettra en exergue l'expertise de la Marche des femmes pour son réseau, membres et sympathisants, de manière à (ré)veiller la conscience féministe nécessaire à l'émancipation de la moitié de l'humanité : une formation résidentielle en Belgique, un dossier Femmes dans la revue du CADTM, une formation politique des femmes du réseau CADTM (peut-être au Bénin où le CADTM compte une organisation membre, la CADD, très majoritairement constituée de femmes). Le CADTM participera à la réunion mondiale de la MMF en octobre 2008 et la MMF participera à l'université du CADTM en 2009. La MMF et le CADTM désigneront les personnes de contact chargées de mettre en oeuvre cette collaboration.

Avec ATTAC. L'idée est lancée de réaliser une action commune sur la dette pendant la semaine d'action de janvier 2008 en réalisant des partenariats par exemple entre CADTM et ATTAC Belgique, entre CADTM et ATTAC France, entre CADTM Pakistan, ATTAC Japon et VAK Inde, entre CADTM/ATTAC Maroc et RAID/ATTAC CADTM Tunisie.

Olivier Bonfond  
Denise Comanne

<sup>1</sup> Pour accepter un membre, les trois conditions sont : être présent dans trois pays, être soutenu par deux organisations membres du CI et avoir rempli un questionnaire.

FSM 2008

En route vers Belém (Brésil)

Le Réseau International des mouvements sociaux appelle à descendre dans la rue le 26 janvier 2008 afin d'agir ensemble pour un autre monde.

Les mouvements sociaux sont aujourd'hui confrontés à une nouvelle étape de l'offensive du système capitaliste dans sa phase néolibérale. Cette période se caractérise avant tout par l'instauration d'un état de guerre globale permanente. Cette guerre prend la forme, pour la majeure partie de l'humanité d'une guerre de recolonisation. Sous couvert de « lutte contre le terrorisme », cet état de guerre vise avant tout au contrôle des ressources naturelles par le pillage des peuples du monde entier. Les projets états-uniens de Grand Moyen Orient ou en Amérique du Sud en sont les aspects les plus visibles. Mais ils ne sauraient cacher les guerres 'oubliées' menées sur les continents africain ou asiatique. L'expansion des gouvernements de l'Etat d'Israël s'intègre dans cette volonté de mise sous contrôle de la planète entière.

Les mobilisations des mouvements sociaux contre cet état de guerre permanent incluent la définition de nouvelles solidarités internationales avec les peuples qui résistent. Mais la violence du système prend d'autres formes que la guerre ouverte contre les 'peuples rebelles' au credo néolibéral. La répression des mouvements sociaux, la restriction des droits fondamentaux sont une autre arme pour casser ces mêmes résistances. Les occupations militaires, la mise en place de bases étrangères sont une atteinte ouverte à la souveraineté des populations et à leur volonté d'émancipation de la domination impériale.

Les déplacements forcés de population, les expropriations, autres formes de violence, sont les conséquences de la volonté de marchandiser la terre, l'eau et les autres ressources naturelles. Cet état de guerre s'étend à l'ensemble de la société, les violences deviennent la forme naturelle de l'oppression. Les femmes en sont les premières victimes. La planète elle-même subit les conséquences de cette fuite en avant du système. La recherche du profit maximal le plus rapide provoque les changements climatiques et la pollution mettant en crise les équilibres naturels.

Cette violence s'étend également à tous les niveaux de la vie sociale. Le refus de la privatisation des ressources naturelles au bénéfice des transnationales est assimilé au terrorisme. En remettant en cause la souveraineté des peuples, l'utilisation et le partage de leurs richesses naturelles ou produites, ce sont les bases mêmes de la démocratie que l'on sape. Les dictatures, la corruption se nourrissent de cette situation. Les droits élémentaires sont niés aux victimes que sont les classes productives, travailleurs et travailleuses des secteurs formels ou informels, paysans et paysannes, etc. Les populations les plus pauvres se voient encore davan-

tage précarisées, au Nord comme au Sud. Des milliards de personnes se voient privées des biens communs élémentaires que sont l'éducation, la santé et le droit au logement.

L'exigence de la souveraineté alimentaire est une réponse des organisations paysannes, de pêcheurs et de l'ensemble des populations visant à satisfaire leurs besoins en toute autonomie vis-à-vis du marché mondial.

Les populations victimes de ces politiques, des conflits qui y sont liés, sont souvent contraintes de fuir leur pays. A l'heure de la libre circulation des capitaux, la défense des droits des migrants et migrantes, des réfugié(e)s du néolibéralisme et de l'oppression, des femmes qui fuient les mariages forcés ou les mutilations sexuelles, tout comme la défense de la diversité sexuelle, sont des tâches élémentaires des mouvements sociaux que nous sommes.

Le patriarcat se trouve renforcé par le système économique dominant. La traite des femmes et des enfants, la prostitution sont une preuve supplémentaire de la marchandisation de tous les aspects de la vie. La situation des femmes au travail se voit aussi aggravée, en particulier dans les zones franches où elles représentent la plus grande part d'une main d'œuvre sans droits.

Nos ennemis directs sont clairement identifiés. Le G8 tout d'abord, mais aussi la Banque mondiale et le FMI qui imposent des politiques qui sont les vecteurs de cette recolonisation. La dette imposée par ces institutions permet non seulement de permettre la privatisation des richesses du monde entier, mais aussi le transfert des richesses produites au Sud vers les classes dominantes majoritairement basées au Nord.

L'OMC et les accords bilatéraux aggravent encore cette situation, les APE par exemple. Que ce soit pour l'agriculture, le travail, l'environnement, la propriété intellectuelle, les migrations, la libéralisation des services, un cadre s'impose aux peuples du monde entier. Les Etats eux-mêmes impulsent ces politiques, ou les appliquent.

L'enjeu pour les mouvements sociaux est de permettre la convergence des mobilisations globales contre ces ennemis, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays développés dont les populations subissent les effets de ces mêmes politiques.

Ce tableau ne doit pas masquer les difficultés que le système connaît pour réaliser ses objectifs. Son projet a connu des échecs significatifs dus aux résistances populaires. Mais notre plus grande victoire est d'avoir détruit l'évidence qu'il n'y aurait pas d'alternative possible. La 'pensée unique' a été remise en cause, la légitimité même du système dominant se pose à une échelle de masse.

Dans la continuité du processus du Forum Social Mondial et du travail de construction des alliances entre nos mouvements sociaux, dont la rencontre de Bruxelles en octobre 2006 constitue une étape importante, les mouvements sociaux, ici présents à Belém, appellent à participer activement aux journées d'action globale qui culmineront le 26 janvier 2008.

Belém, le 30 octobre 2007

Dossier

# Menons l'enquête sur les dettes !

Notre dossier est consacré aux progrès que le CADTM a marqués concernant les audits de dettes. L'idée a fait son chemin au sein du CADTM et des autres campagnes « dette » ; il existe des documents d'analyse ; des actions ont lieu et, ce dernier trimestre 2007, plusieurs rencontres importantes sur le sujet en différents points de la planète. Le réseau CADTM est investi à fond dans ce travail : par exemple, les CADTM situés dans les pays ayant réalisé des prêts bilatéraux avec l'Equateur (le Japon par exemple), investiguent le bien fondé de ces prêts pour aider le pays à répudier les dettes odieuse et/ou illégitimes. Une façon d'épauler les politiques de justice sociale du gouvernement Correa.



# L'audit des dettes

Par Claude Quémar

**En Belgique, un séminaire « Dette et Droit international »<sup>1</sup> a été consacré au thème de l'audit à l'occasion de la semaine d'action mondiale contre le FMI et la Banque mondiale en octobre 2007. Le séminaire a été suivi d'une journée de travail qui a permis de préciser et d'approfondir cette nouvelle forme de lutte pour l'annulation et la répudiation de la dette du Tiers Monde.**

Ces deux jours de travail sur l'audit de la dette, en partant de quatre exemples concrets, nous ont permis de soulever un certain nombre de points communs au-delà des différences d'approche, d'avancée et de méthode. Pour les quatre pays concernés, la République démocratique du Congo (RDC), l'Equateur, le Mali et les Philippines, les exposés ont multiplié les exemples de dettes illégitimes (Inga I et II, plan nucléaire aux Philippines, etc.) qui sont à la base de l'exigence sociale et populaire de ces audits. L'objectif des campagnes « dette », des mouvements sociaux impliqués, est bien de montrer à quel point le crédit a été utilisé comme moyen de domination des pays endettés, sans oublier, bien sûr, les conséquences sociales de cet endettement sur les populations.

Les exposés et débats ont mis en avant un certain nombre de questions qui concernent l'ensemble des audits en cours, et donc à venir. Premièrement, le choix de la *période auditée* n'est pas neutre. Le risque existe que les nouveaux pouvoirs en place prennent prétexte des demandes de lutte contre la corruption émanant des institutions financières internationales (IFIs) pour dénoncer uniquement la gestion du gouvernement antérieur. Dans ce cas, les nouveaux pouvoirs instrumentalisent l'audit pour leur image de marque politique. Les mouvements sociaux doivent garder leur objectif en toute indépendance de tels jeux politiques.

Deuxièmement, les *dettes concernées*. Le débat actuel dans les campagnes « dette » sur l'intégration de la dette interne dans l'exigence d'annulation a, bien entendu, croisé nos débats. Cette dette interne, en particulier dans les pays émergents, prend peu à peu la place de la dette externe, pesant de la même façon sur les politiques budgétaires des Etats et donc, sur le quotidien des populations. Par ailleurs, l'interna-



Dans le public (audit des dettes - Bruxelles, octobre 2007), le ministre équatorien Ricardo Patiño. Photo : Eric De Ruest (CADTM)

nationalisation croissante des mouvements de capitaux rend relative cette notion de dette « interne ».

Troisièmement, la *méthodologie* de l'audit implique la manière d'accéder aux documents nécessaires à l'audit. Lorsque, comme en Equateur, l'audit est voulu par le gouvernement, l'accès est bien entendu facilité. Dans les autres cas, l'accès aux sources nécessite des relations entre mouvements sociaux et un certain nombre d'agents : parlementaires, fonctionnaires, mouvements sociaux, sans oublier les populations concernées et touchées. S'il est important en effet d'avoir accès aux conditions liées aux crédits contractés, il est indispensable d'associer les populations qui sont les meilleurs témoins d'une non-adduction d'eau, d'une non-alimentation électrique... Lorsqu'on a accès à ces sources, nombreuses et variées, les audits en cours démontrent qu'il faut se fixer des priorités d'analyse : il est impossible d'étudier dans le détail un fatras de paperasserie, ce qui prendrait des années pour conclure.

Quatrièmement, cet audit peut et doit *inclure les campagnes « dette » des pays créanciers*. L'exemple du gouvernement norvégien est significatif de l'utilité de cette démarche. L'exigence, au Nord, d'avoir accès aux documents concernant les créances bilatérales doit être mise en avant, en lien avec nos amis du Sud qui initient ou réalisent ces audits.

Les échanges de ces deux jours ont aussi mis en exergue les enjeux mondiaux de ces audits au-delà des situations nationales. Les échanges d'expériences entre pays du Sud, mouvements sociaux, campagnes « dette », etc. peuvent conduire à une nouvelle forme de collaboration Sud - Sud. La mise à jour de ces mécanismes odieux de domination, communs, est un argument complémentaire pour la mise en place d'un forum des pays débiteurs, apte à faire face au Club de Paris, pour ne pas rester isolé. La Banque du Sud qui se met en place aujourd'hui en Amérique du Sud, est une autre réponse à la mainmise des Etats du Nord, au service de leurs sociétés transnationales, sur les institutions financières internationales. Il nous faut donc, ensemble, créer les outils communs qui favorisent ces audits. L'Observatoire International de la Dette (OID) peut servir de premier pas vers la mise en place d'un centre international de coordination sur les audits afin de favoriser les échanges d'expériences, les réponses apportées aux obstacles rencontrés... La réalisation d'un audit est, pour le pays qui l'initie, un gage de crédibilité et d'engagement pour les revendications d'annulation et répudiation des dettes.

Délégitimer la dette, voilà l'objectif de ces audits : la délégitimer dans ses mécanismes, ses conditionnalités, ses effets destructeurs sur les sociétés touchées, mais aussi déconstruire le discours tenu sur la gestion de la dette. Ainsi, depuis des années, la Belgique affirme avoir renoncé à « l'aide liée » (qui consiste à prêter de l'argent pour que le pays emprunteur achète des produits du pays prêteur) : le début de réalisation de l'audit de l'Equateur a démontré le caractère mensonger de ce discours. Ce qui est en jeu, dans ce processus, c'est la mise en lumière des mécanismes de domination, la définition concrète de concepts tels que 'dette écologique', 'dette historique', 'dette odieuse', l'exigence de leur reconnaissance. Le but est non seulement d'obtenir de la part des gouvernements du Sud la répudiation de ces dettes illégitimes mais aussi des poursuites judiciaires contre les initiateurs de ces mécanismes (IFIs incluses), des réparations pour les dommages, écologiques, sociaux..., subis.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des intérêts de ces audits pour nous qui travaillons à la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale visant à la satisfaction des besoins sociaux de tous et toutes, la réalisation des audits participe à la démocratisation des sociétés concernées. La participation des mouvements sociaux, leur contrôle sur le processus, incluant les populations indigènes, les femmes, les exclus de la mondialisation capitaliste, est un gage de réussite de ces audits. Mais cette participation est aussi une condition de la construction de ce qui a été appelé ici le « socialisme du XXIe siècle », visant à l'émancipation humaine.

## Une journée de travail fructueuse

Par Christine Vanden Daelen

**Après le séminaire public, une trentaine de participants ont échangé leurs expériences sur les audits. Cette réunion de travail a permis de progresser rapidement dans l'apprentissage, l'évaluation des problèmes. En témoigne le compte-rendu, bourré d'informations concrètes pour se lancer dans l'action.**

Quelques considérations d'ordre méthodologique. Il n'existe pas une seule et unique voie mais bien différents angles d'at-

taque pour s'engager dans le processus qui devraient être synthétisés afin que les « candidats auditeurs » sachent quelles données précises ils doivent collecter, quels graphiques il serait utile de réaliser, etc. Il faudrait des termes de références, standards et harmonisés, tels que, par exemple, le ratio service de la dette / PNB, le ratio service de la dette / services sociaux de base, etc. Le Manuel « Menons l'enquête sur la dette »<sup>2</sup> constitue déjà un instrument de travail fort utile à ce sujet.

Une « Commission de coopération » permettant à chacun de s'alimenter en temps réel des expériences des autres mouvements engagés dans l'audit serait un outil des plus précieux. Cette « commission » pourrait s'exprimer par le biais du site Internet de l'Observatoire International de la Dette. Il faut construire de réelles stratégies afin de convaincre les autorités des avantages qu'elles tireront du non-remboursement de leurs dettes. L'élaboration d'arguments forts en faveur de l'annulation devrait se fonder, entre autres, sur des arguments juridiques tels que le concept de la dette odieuse<sup>3</sup> qui démontre clairement qu'il n'appartient pas à un Etat et à sa population de payer des dettes illégitimes et illégales.

**Les étapes à parcourir afin d'aboutir à l'audit**

Pour se lancer dans le travail de l'audit, une connaissance claire de ce que recouvre le concept de la dette odieuse et illégitime est nécessaire. Chronologiquement, les 30 dernières années constituent la période la plus significative au niveau de l'endettement des pays du Sud : c'est donc la période utile à auditer. Pour commencer, il faut se mettre d'accord sur les définitions. La première étant : « Que considère-t-on comme dettes illégitimes et dès lors, comme créances à ne pas rembourser ? » Les mouvements sociaux qui revendiquent et veulent réaliser l'audit que se soit au Mali, en RDC, aux Philippines ou ailleurs, pourront s'inspirer du processus en cours en Equateur. Le livre « Manuel de l'audit » constitue encore un outil très utile de ce point de vue : il est complété par la publication du livre « Les crimes de la dette »<sup>4</sup>.

D'un point de vue méthodologique, il faut réaliser des matrices, c'est-à-dire des tableaux pour identifier la date de la signature de chaque contrat, leurs signataires, la durée du remboursement, les sommes déjà remboursées ou qui doivent l'être, voir à qui cela a été payé ainsi que les taux d'intérêt pratiqués. Il faut pouvoir vérifier quand l'argent est effectivement arrivé et de quel organisme provient le prêt, etc. Les chiffres collectés permettent de montrer combien un Etat économiserait s'il ne remboursait pas. Tout cela représente un travail considérable. C'est pourquoi, à un moment donné de l'étude, il faut déterminer des priorités. On analyse par exemple plus spécifiquement les prêts concernant la santé, l'éducation, les prêts concernant l'environnement ou octroyés dans le cadre de l'ajustement structurel, etc. Dans ces prêts, on sélectionne les plus significatifs.

L'analyse ne doit pas s'arrêter à l'aspect financier. Ainsi, un prêt peut être légal mais illégitime. Il faut absolument l'accompagner d'une analyse politique du contexte dans lequel s'est développé l'endettement du pays en question. Par exemple,

lorsque l'on analyse l'endettement de l'Equateur, il faut savoir que fin 1980 – début 1990, le FMI et la Banque mondiale se sont mis d'accord pour mettre en route une réforme de l'Etat dans le sens de sa libéralisation. Un comptable n'y verra rien de répréhensible. Les « candidats auditeurs », comptables ou non, doivent donc se munir d'une grille d'analyse politique et macro-économique.

Des connaissances juridiques, notamment en droit international, aident à réaliser le travail d'audit. Par exemple, il peut être utile de se référer aux textes des Constitutions car celles-ci peuvent contenir des dispositions légales appuyant l'argumentaire en faveur de l'annulation. Ainsi, en Argentine, toutes les dettes contractées entre 1976-84 sont illégales car il est explicitement écrit dans la Constitution que le pouvoir militaire ne pouvait contracter de dettes.

### Quelques considérations de base

Le but de l'audit est de pousser les gouvernements à arrêter de rembourser en tenant compte des réalités locales. Cependant, il ne faut pas espérer des gouvernements qu'ils coopèrent avec les mouvements sociaux. Le lien entre l'audit et la sensibilisation / mobilisation est donc indispensable. Revendiquer l'accès des documents contractuels constitue bien un droit des peuples mais il faut « se bouger » pour obtenir gain de cause. En Equateur par exemple, le pouvoir n'a pas de lui-même ouvert ses comptes. Il l'a fait quand le rapport de force populaire (manifestations, votes, etc.) l'a poussé à le faire.

### Quelles sont les difficultés rencontrées dans la réalisation des audits ?

La difficulté de l'accès à l'information est un problème persistant. Il est intéressant de s'informer sur le droit national : en Inde par exemple, grâce à une loi, n'importe quel citoyen peut avoir accès à la documentation relative aux emprunts auxquels son pays a eu recours.

Autre difficulté : le manque de moyens financiers, bien sûr, mais la difficulté majeure est toutefois d'ordre politique, elle se place au niveau de l'intérêt réel des gouvernements. Si un gouvernement prend en compte l'intérêt de son peuple, il utilisera l'argent de l'annulation pour l'investir dans un mieux-être social. Or, beaucoup de gouvernements ne se situent pas dans cette optique, ils doivent faire face aux fortes pressions émanant des différents créanciers et, comme les effets des prêts d'ajustement ne se manifesteront qu'après leur législature, ils sont tentés d'endetter leur population.

Même au sein des gouvernements progressistes, la politique de la rupture avec les IFI n'est pas privilégiée (par exemple, l'Equateur pourrait raisonner ainsi : « pourquoi me mettre en conflit avec les créanciers puisque j'ai des ressources

pétrolières suffisantes pour rembourser et profiter d'autres prêts des IFI ? »).

Autre souci, la sensibilisation doit avoir lieu à trois niveaux simultanément : au sein des mouvements sociaux, au niveau de la population pour gagner ensuite la sphère politique. La mobilisation sociale même si elle est essentielle, n'est pas évidente : en Côte d'Ivoire, par exemple, il existe des milliers d'ONG mais pas de mouvement social fort.

Dans certains pays comme le Maroc, on s'intéresse peu à la dette externe car ce sont les privatisations qui inquiètent davantage, conséquences d'une très importante dette interne. L'analyse de l'endettement interne pose problème car il s'agit d'un phénomène plus technique au niveau des mécanismes.

Enfin, dans certains pays comme l'Inde, il faut constater le manque de cadre éthique, la difficulté de comprendre la finalité de la dette, la fragmentation de la société civile à laquelle se superpose celle des différents partis politiques.

### Quelles actions pour surmonter ces difficultés ?

En vrac : profiter de toutes les occasions, des journées consacrées à un thème (la Journée des femmes par exemple) pour communiquer sur la dette ; former des responsables de mouvements sociaux, notamment sur le fonctionnement du politique ; articuler l'audit avec les diverses luttes des mouvements sociaux (en Equateur, ce ne fut pas la mobilisation sur la dette qui amena un changement de gouvernement mais bien l'ensemble combiné des luttes) ; trouver des voies et médias alternatifs pour communiquer et mobiliser ; mettre en exergue les alternatives à l'endettement tout en montrant que les pays qui abolissent leurs dettes ne subissent pas de sanctions particulières ; appeler à la participation privilégiée des femmes, excellent vecteur de transfert de l'information et force de mobilisation très efficace ; etc. etc.

Hugo Arias (membre de la Commission d'audit intégral du Crédit en Equateur) conclut en rappelant que la patrie appartient au peuple, que les peuples doivent s'appropriier le « politique ». En ce sens, l'audit est réellement un mécanisme participant à la réappropriation par les citoyens de la politique de l'Etat.

1 Bruxelles – Salle de Congrès du Sénat – 19 et 20 octobre 2007

2 *Menons l'enquête sur la dette ! Manuel des audits de la dette du Tiers Monde*, AAJ, Attac (Uruguay), CADTM, CETIM, COTMEC, Auditoria cidadada da divida (Brasil), Emmaüs International, Euraodad, Jubilee South, South Centre, Cetim, CADTM, Genève, 2006, 96 pages

3 Voir dans cette revue le débat Banque mondiale et CNUCED à ce sujet.

4 CADTM, « Les crimes de la dette », CADTM, Syllepse, Liège, Paris, 269 pages

## Équateur : l'audit à l'agenda de la nouvelle constituante

Par Éric Toussaint

Article intégral disponible sur le site CADTM  
<http://www.cadtm.org/spip.php?article2973>



Maria Isabel Altamirano, membre du CADTM Equateur (audit des dettes - Bruxelles, octobre 2007).  
 Photo : Virginie de Romanet (CADTM)

La nouvelle constituante a été installée le 30 novembre 2007. Son calendrier est serré : elle devra produire une proposition de nouvelle constitution en six mois (ce délai peut-être prolongé de deux mois si nécessaire). Ensuite, le projet sera soumis à un référendum 45 jours plus tard. L'année 2008 sera riche en nouvelles échéances électorales : référendum sur le contenu de la Constitution, élection d'un nouveau parlement et nouvelle élection présidentielle. En effet, avant le terme de son mandat (qui normalement se termine fin 2010), Rafael Correa remettra son mandat présidentiel en jeu après l'approbation de la nouvelle Constitution, de manière à encore renforcer son assise populaire. Si ce scénario se confirme, si la démocratie équatorienne n'est pas enterrée par un coup d'Etat militaire, à la fin 2008, l'Equateur pourrait être doté d'une nouvelle Constitution démocratique, d'un nouveau parlement (dans lequel, à la différence d'aujourd'hui, le mouvement politique de Rafael Correa disposerait d'une majorité) et d'un président élu pour un nouveau mandat. Cela ouvre la voie à des réformes économiques et sociales qui pourraient être profondes.

L'économiste Alberto Acosta, un des anciens dirigeants de la campagne pour l'annulation de la dette<sup>1</sup>, présidera vraisemblablement la nouvelle assemblée constituante. Il proposera à celle-ci de travailler en commissions thématiques et en assemblée plénière. En matière de dette publique, son intention est d'associer la Commission d'audit intégral du crédit (CAIC) aux travaux de la commission économique de la constituante. La nouvelle Constitution pourrait contenir une définition claire des conditions dans lesquelles l'Etat et les pouvoirs publics locaux contractent des dettes publiques, proscrivant les dettes odieuses et fixant une limite maximale au remboursement de la dette. Par exemple, la Constitution pourrait prévoir que jamais la part du budget de l'Etat dédiée au remboursement de la dette ne peut dépasser les dépenses cumulées en matière d'éducation et de santé.

### Correa remettra-t-il en cause le paiement de la dette ?

La population attend beaucoup de Rafael Correa. Son discours radical a convaincu la majorité des Equatoriens qu'un changement fondamental est nécessaire et possible à condition de donner une claire majorité au président. Le président Rafael Correa

veut réduire radicalement la part du budget destinée au remboursement de la dette publique. Simultanément, il souhaite augmenter les dépenses sociales. Ira-t-il jusqu'à suspendre le paiement de certaines dettes en 2008 ? Décidera-t-il de répudier les nombreuses dettes odieuses et illégitimes ?<sup>2</sup> Ce n'est pas sûr et ce pour plusieurs raisons<sup>3</sup>. La principale est la suivante : avec d'importants revenus pétroliers, le gouvernement pense qu'il peut poursuivre le remboursement de la dette tout en augmentant progressivement les dépenses sociales. Pour mener cette politique, comme indiqué plus haut, il accroît les prélèvements sur les revenus des sociétés pétrolières et il emprunte sur les marchés internes et externes pour restructurer les anciennes dettes. Cette politique n'est pas prudente car elle ne tient pas compte des dangers qui menacent l'Equateur et la plupart des pays en développement : une possible augmentation des taux d'intérêt (une partie importante des nouveaux emprunts se font auprès des banques à taux variables) et une baisse du prix du pétrole et d'autres matières premières. Par ailleurs, il est très probable que la commission d'audit intégral du crédit (CAIC) identifie clairement des dettes odieuses et illégitimes. L'Etat équatorien va-t-il continuer à les rembourser sous prétexte d'éviter des tensions internationales avec les créanciers et des tensions internes avec les grands groupes privés qui contrôlent une bonne partie de l'économie du pays ? Ce débat fondamental aura lieu en 2008. Rafael Correa empruntera-t-il la voie d'une solution souveraine et juste à la dette illégitime ? On l'espère mais ce n'est pas garanti.

1 Alberto Acosta a publié plusieurs livres ainsi que plus d'une centaine d'articles sur la dette. Il a participé en 2003 à un séminaire organisé par le CADTM à Bruxelles sur les changements en cours en Amérique latine.

2 Voir la publication l'étude du CADTM sur la dette équatorienne « L'Equateur à la croisée des chemins » in Les Crimes de la dette, coédition CADTM-Syllepse, Liège-Paris, 2007. Le texte est également disponible sur le site [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org) Il a été traduit en espagnol, en anglais et en japonais.

3 Il faut savoir que le Venezuela rembourse sa dette rubis sur ongle et émet des nouveaux emprunts en quantité importante. Hugo Chavez et son gouvernement estiment que dans les conditions actuelles le paiement de la dette n'est pas à remettre en cause.

## A Caracas aussi, on discute des audits...

Par Éric Toussaint

Le 19 novembre 2007 a pris fin à Caracas un séminaire international organisé par le CADTM, le Centre international Miranda, Jubilé Sud, l'Observatoire international de la dette et Latindadd. Le séminaire intitulé "Construisons une nouvelle architecture financière internationale pour l'intégration sud-américaine et la



Camille Chalmers (PAPDA Haïti), au FSM de Caracas en 2006.  
 Photo : Yannick Bovy

coopération Sud-Sud" a porté sur la nouvelle situation financière internationale, la banque du Sud et l'audit de la dette. Six membres du réseau international CADTM y ont pris part : Maria Isabel Altamirano du CADTM Equateur, Camille Chalmers de la PAPDA Haïti, Guillermo Parodi d'ATTAC Paraguay, William Gaviria de l'Union des Employés de Banque de Colombie, Daniel Liberos, économiste colombien, et Eric Toussaint (CADTM Belgique). Paulino Nunez du CADTM Venezuela était absent car en mission à Haïti. Toutes les contributions des participants sont disponibles sur le site [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org) en espagnol. Au total, 16 exposés répartis en 6 panels ont été présentés et débattus.

Les travaux du symposium ont permis de cerner les nouvelles caractéristiques de la situation économique et financière mondiale et de dialoguer sur la nouvelle stratégie des mouvements sociaux et des campagnes « dette » en ce qui concerne le renforcement des audits de la dette et la construction d'une Banque du Sud en Amérique latine. A ce propos, les participants ont discuté de la deuxième lettre ouverte aux présidents d'Amérique latine engagés dans le lancement de la Banque du Sud. Cette lettre a été remise le 9 décembre 2007 à Buenos Aires à l'occasion du lancement de cette nouvelle institution internationale (voir le texte dans ce numéro).

## Un exemple à suivre Séminaire sur l'audit de la dette et des ressources naturelles en Afrique centrale

Par Olivier Bonfond et Renaud Vivien

Les 23 et 24 novembre 2007 s'est tenu à Kinshasa le Séminaire sur l'audit de la dette et des ressources naturelles en Afrique centrale, organisé par la Plateforme Dette et Développement (P.D.D) de RDC et le réseau international CADTM. Ce séminaire s'inscrit dans le cadre d'ateliers régionaux du réseau CADTM visant à renforcer les synergies entre les différentes sous-régions d'Afrique (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord) pour une transformation radicale des rapports Sud-Nord et l'émancipation sociale des populations. Dans cette optique, le séminaire de Kinshasa constitue un exemple à suivre à de nombreux égards.

### De nombreux points forts

Premièrement, il faut noter la formidable mobilisation des Congolais (plus de 400 personnes sur les deux jours de séminaire) venus sans *perdiem*, écouter les différents exposés et enrichir les débats. La représentativité du public également impressionnante : pas moins de quarante organisations de la société civile congolaise (membres de mouvements sociaux, d'associations de défense des droits humains, d'organisations paysannes, d'organisations de femmes, d'associations de défense des peuples autochtones, de syndicats, d'organisations de confessions religieuses mais aussi des étudiants, des professeurs, des avocats, des journalistes...). La présence des médias, notamment le journal congolais « Le Potentiel », a permis d'assurer au séminaire une importante couverture médiatique. Signalons que cette présence des médias est principalement liée au travail titanesque mené par Victor Nzuzi (membre de la P.D.D et du réseau CADTM) ces dernières années.

Deuxièmement, ce séminaire avait incontestablement une dimension internationale (la RDC, le Congo-Brazzaville, la Côte d'Ivoire, la Belgique et la France étaient représentés) bien que l'on ait regretté l'absence de l'Angola et du Maroc. La présence de ROAD (Réseau Ouest Africain pour le Développement) a été un stimulant important pour partager les différentes expériences sur la réalisation d'audit de la dette mais aussi sur la constitution de réseau sous-régionaux.

Troisièmement, ce séminaire était bien celui de l'Afrique centrale. En effet, le premier jour, les conférenciers ont décrit la situation d'endettement illégitime en RDC et au Congo-Brazzaville et son impact sur la violation des droits sociaux des populations. Les conférenciers ont ensuite expliqué et dénoncé le pillage honteux des ressources naturelles (pétrole, mines...) par les transnationales, sous l'égide des institutions financières internationales. Alors que ces abondantes ressources naturelles appartiennent en droit aux populations, les budgets des Etats, consacrant une part importante au remboursement de dettes illégitimes, sont ridiculement faibles.

Quatrièmement, ce séminaire, en accordant une place importante aux propositions concrètes et aux stratégies d'action commune, voulait dépasser le cadre strictement informatif et devenir un vrai moment interactif d'échange et d'élaboration collective d'action. Une des questions au cœur des débats était de voir comment faire en sorte que l'audit de la dette devienne un instrument concret et efficace pour avancer vers une véritable annulation de la dette, mais aussi pour lutter contre les fonds vautours<sup>1</sup>, contre la corruption, pour le rapatriement des bien mal acquis et pour fonder des actions en justice contre les responsables de l'endettement illégal et les auteurs de violations de droits humains comme la Banque mondiale. L'adoption d'une déclaration finale (voir encadré), l'élaboration de questions d'interpellation politique précises, ou encore la préparation d'une lettre ouverte des mouvements sociaux africains aux représentants politiques africains, sont également des éléments qui montrent que ce séminaire était bien placé sous le signe de l'action.

Un exemple à suivre lié au processus  
de l'audit de la dette et des ressources  
naturelles



Le séminaire de Kinshasa ne constitue pas une fin en soi mais plutôt un moteur pour accélérer la dynamique sur l'audit de la dette et des ressources naturelles.

Il faut que se tiennent d'autres séminaires de ce type en RDC. Il a en effet permis de rassembler bon nombre d'organisations de RDC prêtes à s'investir dans l'audit. Mais comme l'a fait remarquer Victor Nzuzi lors de la journée de stratégie, il est fondamental de « ne pas relâcher la pression » et d'utiliser tout le potentiel que le séminaire a créé. En effet, l'unité des mouvements sociaux à l'intérieur des pays est un pré-

alable indispensable au changement politique. Par conséquent, il est impératif que toutes les organisations travaillant sur la dette collaborent efficacement pour la réalisation d'audits citoyens et sensibilisent l'opinion publique sur le fléau de la dette afin de pousser les autorités politiques à mener des audits officiels de la dette comme cela se passe en Equateur aujourd'hui.

Une rencontre au Sénat congolais avec le porte-parole du Sénat Modeste Mutinga a d'ailleurs permis de concrétiser la préparation d'une journée d'information des sénateurs sur l'audit de la dette qui devrait se tenir en mars 2008. Ce travail avec les parlementaires devrait constituer un élément fondamental dans la poursuite du processus d'audit de la dette.

#### Extrait de la Déclaration finale du Séminaire International sur l'audit de la dette et des ressources naturelles en Afrique centrale<sup>2</sup>

(...) Afin de trouver une solution juste et durable au problème de la dette, étape nécessaire pour avancer vers une Afrique centrale plus juste et plus solidaire, et pour suivre les traces des initiatives encourageantes mise en place concrètement dans différents endroits du monde (Résolution du Sénat belge sur l'annulation de la dette et pour son audit, audit intégral en Equateur, reprise de contrôle des ressources naturelles au Venezuela et en Bolivie, etc.), nous décidons de nous mobiliser pour exiger de nos gouvernements :

1/ De réaliser un audit de la dette et d'arrêter immédiatement tous les remboursements des dettes qui seraient « entourées » d'irrégularités. Suspendre les remboursements d'une dette illégale alors que dans le même temps, les populations meurent, est un acte courageux et légitime. Rappelons que c'est un droit et un devoir de tous les gouvernements du Nord et du Sud, de mettre en place des politiques de développement qui visent à améliorer les conditions de vie des populations.

2/ De répudier toutes les dettes illégitimes à l'issue de cet audit. Les populations du Sud sont les véritables créanciers de la dette sociale, historique et écologique accumulée depuis des siècles.

3/ De collaborer avec l'ensemble des citoyens et mouvements sociaux, notamment en leur donnant toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de cet audit. Plus précisément, nous réclamons à court terme de disposer de toutes les informations nécessaires liées au protocole de prêt conclu entre la Chine et la RDC. Rappelons ici que le droit à l'information est un droit reconnu par la déclaration universelle des droits humains de 1948.

4/ D'imposer aux Institutions financières internationales, et tout autre bailleur de fonds, de respecter les droits humains fondamentaux et les choix démocratiques des populations. Depuis plusieurs décennies, contrairement à leurs objectifs officiels, les IFIs, en particulier le FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale, imposent aux pays du Sud des politiques qui sont dévastatrices économiquement, écologiquement, socialement et humainement. La Banque mondiale et le FMI sont des instruments au service des puissances du Nord et ont causé déjà trop de tort aux populations d'Afrique. En tant que sujet de droit international, ces institutions ne sont pas au dessus des lois et devront répondre de leurs actes devant la justice.

5/ De lutter efficacement contre la corruption, obligation ratifiée par nos gouvernements dans le cadre des conventions contre la corruption de l'ONU et de l'Union Africaine. Rajoutons que le gouvernement de la RDC a également promulgué une loi contre la corruption.

6/ De mettre en place toutes les initiatives visant à récupérer l'ensemble des biens mal acquis par nos gouvernants. L'utilisation de ces fonds devra être décidée démocratiquement par les populations concernées et devra impérativement servir les intérêts de celles-ci.

7/ D'appliquer sans conditions l'ITIE (Initiative de Transparence dans les Industries extractives) dans nos différents pays avec une participation véritable des mouvements sociaux. L'ITIE doit également mettre en avant la protection de l'environnement.

8/ D'adopter des lois pour lutter efficacement contre les fonds vautours.

9/ De mettre au cœur de ses priorités et choix politiques et économiques, la satisfaction des besoins sociaux de ses populations et notamment en :

- a) Reprenant le contrôle sur ses ressources naturelles et ses secteurs stratégiques et d'utiliser les ressources dégagées à des fins sociales ;
- b) Revisitant les contrats miniers et renégociant tous ceux qui seraient entachés d'irrégularités, voire léonins ;
- c) Assurant un enseignement gratuit et de qualité pour tous et toutes ;
- d) Assurant un accès aux soins de santé de qualité également pour tous et toutes, sans discrimination ;
- e) Imposant aux multinationales le respect du droit national et international, en particulier en ce qui concerne le respect des droits sociaux et la préservation de l'environnement. Certains actes de multinationales, comme le déversement de produits radioactifs dans des nappes phréatiques au Katanga, tout comme beaucoup d'autres dans la région, ne peuvent rester impunis ;
- f) Favoriser la mise en place, via l'ONU, d'un tribunal international contre les délits et crimes économiques et financiers à l'instar de la Cour pénale internationale ;
- g) Refusant de signer les accords de partenariat économiques (APE) ;
- h) Cessant tout projet d'introduction voire d'expérimentation des OGM ;
- i) Favorisant la mise en place de règles internationales justes en faveur d'un commerce équitable et favorisant la souveraineté alimentaire des peuples d'Afrique et du monde. (...)

« Le monde est dangereux non pas à cause de ceux qui font du tort mais à cause de ceux qui laissent faire » (Einstein)

<sup>1</sup> Ces fonds d'investissement privés dont la stratégie est, dans un premier temps, de racheter à très bas prix les créances sur des pays pauvres pour, dans un second temps, poursuivre ces Etats en justice afin d'obtenir le rembourse-

ment de l'intégralité des créances nominales majorées des intérêts de retard.  
<sup>2</sup> Le texte intégral de la Déclaration se trouve sur le site du CADTM <http://www.cadtm.org/spip.php?article2959>

**Afrique de l'Ouest :  
Séminaire d'Abidjan**

**En avant pour un  
audit citoyen  
de la dette !**

Par Myriam Bourgy

**Du 19 au 21 décembre 2007, à Abidjan, s'est tenu le séminaire du réseau CADTM Afrique de l'Ouest. Le thème principal de ces trois jours de travail : l'audit citoyen de la dette.**

Un séminaire qui s'inscrit dans une dynamique globale d'audit

Au niveau mondial, les campagnes dette (Jubilé Sud, Jubilé USA, Eurodad, CADTM...) se sont engagées lors de la rencontre de La Havane en 2005 « à travailler avec entrain pour changer les politiques des gouvernements du Sud qui devraient répudier toutes les dettes réclamées à nos pays ». A cet égard, elles ont considéré « la mise en œuvre des audits sur la dette comme un pas décisif ». Le réseau international CADTM a donc fait sien cet axe d'action comme moyen vers l'annulation de la dette et la lutte contre les politiques des institutions financières internationales. Dans cette perspective, deux séminaires régionaux ont été organisés en Afrique, l'un en Afrique centrale (voir article par ailleurs) et l'autre en Afrique de l'Ouest. Ces deux séminaires devaient poursuivre et approfondir le travail entamé sur l'audit de la dette ainsi que renforcer le réseau CADTM au niveau régional.

Les membres du réseau CADTM  
Afrique de l'Ouest au rendez-vous

Le FNDP (Forum National contre la Dette et la Pauvreté), membre du CADTM international, avait accepté lors de la réunion du réseau à Nairobi (janvier 2007) d'organiser ce séminaire. Tous les membres CADTM de l'Afrique de l'Ouest étaient présents : CADTM Sénégal, CAD Mali, CADD Bénin, FNDP Côte d'Ivoire. Participaient également à la réunion : NAD Unikin RDC, CADTM Belgique, CADTM France, CERIDA Guinée Conakry, CSASCM Mauritanie et ATTAC Togo. A noter l'absence regrettée du RNDD Niger en raison de problèmes de transport. Le séminaire a rassemblé environ 50 personnes. A côté des exposés sur la situation d'endettement des pays de la région et sur le processus d'audit citoyen, des visites de terrain et des ateliers de travail ont permis de mieux sentir la réalité du pays. En plus des représentants des organisations membres du CADTM, de nombreux représentants d'organisa-

tions de Côte d'Ivoire étaient présents pour se former sur la dette et, peut-être, engager un travail commun avec le FNDP sur l'audit.

La dette en Afrique de l'ouest

Durant le séminaire, chaque organisation a présenté un exposé sur la dette de son pays. Les sujets suivants ont été abordés par les différentes présentations : dette de la Côte d'Ivoire et crise, crise de la dette béninoise, contrôle budgétaire des fonds PPTE dans le domaine de la santé au Mali, audit de la dette. Les pays présents au séminaire sont tous des pays PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) qui ont ou doivent bénéficier d'allègements de dette. L'enjeu est de taille dans la région puisqu'il s'agit de montrer que par l'initiative PPTE, les pays de la région en contre partie de l'allègement minime de dette, ont reçu une nouvelle dose d'ajustement néolibéral et, par conséquent, une nouvelle vague d'appauvrissement. Une fois de plus, cette initiative PPTE a entraîné la privatisation d'entreprises publiques (bradées à un prix inférieur à celui du marché) et la réduction des dépenses publiques. Cette initiative a permis aussi le remboursement d'arriérés au FMI et à la Banque Mondiale (condition nécessaire pour profiter de l'initiative PPTE). Des dettes illégitimes contractées dans les années 1980 ont été remboursées et, dès lors, ont revêtu par ce mécanisme une apparence de légitimité. L'allègement minime PPTE a permis la reprise de remboursements de dette, qui continuent à peser 30% environ dans le budget de chaque Etat. C'est dans ce contexte que le réseau CADTM Afrique de l'Ouest, conscient du manque d'information sur l'endettement et sur les allègements de dette PPTE, a décidé d'entamer le processus d'audit citoyen de la dette. La CAD Mali a déjà pris l'initiative d'exercer un contrôle citoyen sur les fonds PPTE, en rédigeant un rapport sur ceux destinés à la santé.

Par ailleurs, l'Afrique de l'Ouest reste une région très sensible face aux menaces néolibérales en matière de politiques commerciales internationales. La signature des APE (Accords de Partenariat Economique – voir article par ailleurs), en bloc ou par pays, constitue donc aussi un enjeu brûlant dans la région. Par la signature de tels accords, les produits européens pourront envahir sans problème le marché africain. Ce sujet a donc été au centre des débats du séminaire. Beaucoup de gouvernements africains résistent mais la Côte d'Ivoire ainsi que le Ghana ont déjà signé. Les pays européens adoptent une stratégie de signature d'accords bilatéraux. Les participants au séminaire ont réaffirmé leur totale opposition aux APE : les organisations sociales de chacun de ces pays continuent la lutte.

En avant pour l'audit citoyen de la dette

C'est dans ce contexte que les membres CADTM d'Afrique de l'Ouest ont décidé de démarrer le processus d'audit de la dette, comme droit à l'information des citoyens. L'audit de la dette permettra d'identifier pourquoi des prêts ont été contractés, à quoi ils ont servi, qui a signé les contrats de prêt, si de l'argent a été détourné... Chaque organisation se situe à des étapes différentes mais la nécessité de travailler avec un maximum d'organisations, de mouvements sociaux sur la question a été soulignée. L'audit de la dette doit être un moyen d'identifier les dettes illégitimes, odieuses afin d'appeler à leur réputation.

L'audit doit aussi constituer un outil de sensibilisation : les médias, de petites brochures, des films sont autant de moyens qui peuvent permettre de sensibiliser sur l'audit de la dette. Durant le séminaire, les participants ont d'ailleurs pu visionner le film « Surendettement et Pauvreté : Côte d'Ivoire Yako », qui met en scène sous forme d'une série africaine, la situation d'une famille victime des conséquences de l'application des plans d'ajustement structurel.

Il est aussi nécessaire de s'inspirer des expériences actuelles et d'échanger afin de garantir la réussite du processus (Equateur, Mali...). C'est notamment pour cela que des solidarités entre organisations doivent être établies entre des pays Sud-Sud comme partage d'expériences mais aussi entre pays Nord-Sud pour l'accès à des documents (exemple de la coopération d'ATTAC Japon, du CADTM et du CNCB Belgique avec l'Equateur dans le cadre de la Commission officielle d'audit).

Le travail avec les institutions nationales

Bien sûr, lors du processus d'audit, il est nécessaire de rencontrer des élus, des fonctionnaires de l'organe de l'Etat en charge de la dette publique afin d'obtenir des documents, des informations sur l'endettement du pays. Il faut aussi sensibiliser à la démarche ces élus et ces fonctionnaires. Deux rencontres ont été effectuées à cette fin lors du séminaire, l'une avec une agora de jeunes et l'autre, avec le président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Globalement, ces deux rencontres ont été positives ; elles ont permis de sensibiliser sur la dette et d'amorcer le processus d'audit. Une journée d'information et de sensibilisation sera organisée prochainement à l'Assemblée Nationale ivoirienne. Les mouvements sociaux et le réseau CADTM entre autres ont un rôle politique important à jouer pour y faire prévaloir la justice sociale. La nécessité a toutefois été réaffirmée de rester indépendant des pouvoirs institutionnels en place et d'éviter une instrumentalisation éventuelle par les partis politiques au pouvoir.

Durant ce séminaire de trois jours, les dés ont donc été jetés. Il s'agit dès à présent de concrétiser les stratégies et les idées qui y ont été dessinées. Une lettre de revendications adressée aux mandataires politiques d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest est d'ores et déjà en préparation. Chaque organisation est engagée dans le processus au cours duquel il sera nécessaire de rester en contact et de s'entraider. Des rendez-vous importants ont été fixés pour faire le point en 2008 : le Forum des Peuples au Mali en juin et la réunion mondiale de réseau en Belgique en décembre. Cette rencontre régionale en Afrique de l'Ouest constitue donc une étape importante pour démarrer un processus d'audit au service de l'annulation de la dette et de la libération des opprimés.

1 « Résistances & alternatives contre la dette », La Havane, 28 septembre 2005 in Manuel pour des audits de la dette du Tiers Monde Menons l'enquête sur la dette !



Forum Social au Burkina Faso.  
Photo : Sebastian Alzerecca

# La Banque mondiale

## essaie de faire passer à la trappe la doctrine de la dette odieuse

Par Renaud Vivien

Du 19 au 21 novembre 2007, a eu lieu à Genève la 6ème conférence de la Cnuced de l'ONU sur le traitement de la dette. La dette odieuse était le premier point inscrit à l'ordre du jour de cette conférence, montrant ainsi l'intérêt grandissant des institutions internationales pour cette doctrine. A cette occasion, les membres de la Cnuced ont discuté de deux rapports publiés récemment sur l'applicabilité de la doctrine de la dette odieuse : le premier a été réalisé par la Banque mondiale et le second par un professeur d'une université des Etats-Unis, Robert Howse, pour la Cnuced. Le CADTM a participé à une réunion antérieure entre mouvements sociaux et juristes permettant de se faire une idée des éléments du débat et d'échanger sur les stratégies à adopter.

Cette analyse prend place dans notre dossier car, pour rappel, la doctrine de la dette odieuse pourrait être invoquée dans le cadre d'audits de dettes par les mouvements sociaux aux fins d'annulation ou de répudiation.

Le 3 et 4 octobre 2007, avait lieu à Berne une conférence organisée par l'ONG suisse Action Place Financière sur le concept de la dette odieuse. Les participants venaient d'horizons très divers : ONG du Nord (Norvège, Allemagne, France, Belgique, Suisse, Pays-Bas, Canada) et du Sud (Afrique du Sud, Argentine, Colombie, Indonésie, Pakistan, Azerbaïdjan, RDC) ; juristes de différents pays et disciplines (droit international, droit des affaires nord-américain...) ; économistes et un représentant de la Cnuced.

C'est la première fois qu'une conférence permettait un échange aussi structuré entre des organisations de la société civile et des juristes, ce qui est en soi une avancée. La première journée, qui a vu plusieurs organisations du Sud présenter la situation de la dette dans leur pays (Victor Nzuzi pour la RDC, Beverly Keene pour l'Argentine, Farooq Tariq pour le Pakistan, Ingilab Ahmadov pour l'Azerbaïdjan), puis les juristes présenter leurs doutes quant à la doctrine de la dette odieuse, a surtout permis de constater que les ONG et les juristes ne parlent pas « le même langage ». En particulier, l'usage très politique et général que les ONG font du terme correspond mal avec l'approche juridique du concept. Passée cette découverte mutuelle, la dynamique entamée a mis en évidence l'intérêt pour les organisations de ce travail légal.

### Que dit le rapport de la Banque mondiale ?

A cette occasion, tous les conférenciers (juristes et représentant d'ONG) ont qualifié le rapport de la Banque mondiale de « bâclé ». Cependant, une chose est certaine : ce rapport prouve que la Banque mondiale ne peut plus ignorer la doctrine de la dette odieuse. L'objectif annoncé par la Banque est de résumer les termes du débat sur la doctrine et donne des pistes pour régler le problème de la dette.

Passons en revue les critiques formulées par la Banque mondiale. *Primo*, la doctrine n'est pas devenue une coutume internationale. *Secundo*, la doctrine serait limitée à trois cas (dette de guerre, dette d'occupation, dette de régime) et ne pourrait être utilisée que dans le cadre d'une action en justice. Et *tertio*, la Banque estime que la désignation des régimes odieux est problématique. Selon elle, les PED doivent donc faire comme l'Afrique du Sud qui a choisi la voie de négociation de la dette alors qu'elle était en droit de la répudier (cf. régime de l'apartheid<sup>1</sup>).

La Banque mondiale refuse d'étendre le concept de la dette odieuse en fonction de la situation actuelle et refuse de reconnaître la notion de dette illégitime. La Banque estime que sa responsabilité pour ce type de dette ne peut pas être mise en cause depuis qu'elle a adopté sa politique interne « *know your Client* ». Dès lors, la Banque a toute facilité de rejeter toute la responsabilité sur les pays débiteurs : c'est une affaire nationale qui doit être traitée par le droit national... Bien sûr, dans ce cadre, le principal problème, selon la Banque, c'est la corruption<sup>2</sup>.

Tenant compte de ces critiques, quelles sont les propositions de la Banque mondiale ? Il faut renforcer les programmes de réduction de la pauvreté (Initiative PPTE...) (système qui a prouvé depuis des années son inefficacité totale<sup>3</sup>) et la bonne gouvernance. Et puisque la doctrine de la dette odieuse est inapplicable, il faut passer par la voie diplomatique pour renégocier les dettes (Club de Paris)...

### Que dit le rapport du professeur

#### Howse réalisé pour la Cnuced ?

Nettement plus intéressant et rigoureux que celui de la Banque mondiale, il commence en disant que l'obligation de rembourser les dettes n'est pas une obligation légale absolue. Pour les successions d'Etats, la dette ne doit pas être transférée sauf si un accord est signé entre l'Etat prédécesseur et l'Etat successeur. Cette obligation de rembourser les dettes (*Pacta sunt servanda*) serait limitée par des considérations d'« équité » sous-jacentes à la doctrine de la dette odieuse. Ces limitations d'équité sont des principes généraux du droit (ex : fraude, changement fondamental de circonstances, incapacité du signataire connue par le créancier, enrichissement illicite, abus de droit...) qui s'appliquent donc à tous les sujets de droit international. Ensuite, les engagements des Etats doivent être lus à la lumière des autres engagements de ces mêmes Etats (cf. article 103 de la Charte de l'ONU qui affirme la primauté de la Charte sur tout autre accord comme les contrats de prêt). Pour les dettes bilatérales entre Etats, la doctrine peut être invoquée devant un tribunal. La doctrine ne crée pas d'obligations en toute circonstance pour la répudiation des dettes odieuses, ce qui signifie *a contrario* que la doctrine peut être invoquée unilatéralement par un gouvernement. Le point négatif est qu'il n'y aurait pas de consensus sur la définition de la dette odieuse.

Après avoir rappelé les précédents historiques<sup>4</sup> du traitement de la dette où la doctrine de la dette odieuse a été appliquée, le rapport explique les cas dans lesquels on peut utiliser la doctrine aujourd'hui.

1) Par rapport à la question de savoir si la doctrine est seulement applicable dans les cas de succession d'Etat, les juristes sont partagés mais il faut pousser pour que ce critère de la succession n'en soit pas un. En effet, les cas de succession d'Etats étant très rares, il est indispensable d'adapter la doctrine au contexte actuel. Ainsi pour le professeur Jeff King, la succession d'Etat ne serait pas un critère d'application de la doctrine.

2) Il n'y a pas de standard international pour juger de la connaissance du caractère odieux de la dette par les créanciers mais le droit national des Etats, (exemple : le droit des contrats) donne des pistes sur le devoir des créanciers.

3) En raison de la fongibilité de la dette, la doctrine s'applique au cas par cas dans un procès (c'est-à-dire qu'il faut démontrer à chaque fois le lien direct entre le contrat de prêt et la violation des intérêts de la population, sans son consentement et avec la complicité des créanciers). Par conséquent, une action politique est préférable (une décision unilatérale de répudiation de la dette par un gouvernement qui se fonderait sur cette doctrine après la réalisation d'un audit de la dette). C'est précisément la stratégie préconisée par le réseau CADTM !

4) La doctrine peut s'appliquer aux dettes contractées avec des créanciers privés car les considérations d'équité (voir plus haut) sont des Principes généraux du droit qui s'appliquent à tous.

5) Pour déterminer quels sont les régimes odieux, Howse propose une institution internationale qui désignerait les régimes odieux (Conseil de Sécurité de l'ONU, un Conseil de juristes, une ONG comme Transparency international). Le problème consiste dans les pressions externes auxquelles cette institution sera soumise : un régime dit démocratique sera incité à dissimuler la répression sur son peuple...

Voilà donc quelles sont les bases du débat : on y retrouve la dichotomie entre les institutions onusiennes d'une part et la Banque mondiale d'autre part : deux mondes séparés, antinomiques, voire ennemis, ainsi que leur histoire l'a démontré.

1 Voir dans CADTM, Les crimes de la dette, Editions CADTM/Syllepse, 2007.

2 Voir article Banque et corruption dans ce numéro.

3 <http://www.cadtm.org/spip.php?article232>  
<http://www.cadtm.org/spip.php?article2037>

4 1844 : annexion de la République du Texas par les Etats-Unis ;  
1868 : le 14ème amendement de la Constitution des Etats-Unis (section 4) ;  
1898 : la Conférence de Paris sur la dette cubaine (Etats-Unis vs Espagne) ;  
1917 : répudiation des dettes du Tsar en Russie ;  
1919 : Traité de Versailles (article 254) sur la dette d'occupation de la Pologne par l'Allemagne) ;  
1923 : l'arbitrage entre la Grande-Bretagne et le Costa Rica : important car concerne pour la première fois un changement de gouvernement (les autres précédents concernaient seulement des successions d'Etats) et vise une créance d'une banque privée (Royal Bank of Canada) ;  
1938 : répudiation de la dette de l'Autriche par l'Allemagne ;  
1947 : Traité de paix Italie/Ethiopie ; Apartheid en Afrique du Sud : la dette était odieuse mais a été remboursée. Dans son étude, Howse critique ce remboursement par l'Afrique du Sud ;  
1982 : arbitrage entre l'Iran et les USA ;  
2003 : Irak (évocation de la doctrine par John Snow, secrétaire au Trésor américain) ;  
2006 : Norvège : parle de dettes « illégitimes ».

5 A ce sujet, le livre d'Eric Toussaint « Banque mondiale, le Coup d'Etat permanent », Editions CADTM / Syllepse / CETIM, 2006 donne des éclairages particulièrement éloquentes.

Accords de Partenariat économique :

## L'Union européenne presse les pays ACP de signer des accords néfastes pour leur développement

Par Gérard Karlshausen, CNCD -11 11 11

**La conférence de Lisbonne en décembre 2007 n'a pas permis de dégager un accord sur les Accords de Partenariat économique (APE) et c'est très bien ainsi. Il faudra cependant maintenir la pression ! Comme pour le Traité Constitutionnel européen, il existe des plans « bis » dans les tiroirs !**

Maniant la carotte et le bâton, la Commission européenne a fait le forcing pour obtenir des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) la signature, fin 2007, d'Accords de Partenariat Economique (APE). La carotte, ce sont des promesses d'aides supplémentaires, l'acceptation de délais de mises en œuvre plus ou moins longs. Le bâton, c'est la menace de rétablir des droits de douane sur une série d'importations en provenance des ACP et de limiter certains volets du Fonds Européen de Développement, ce vaste instrument de coopération.

Les APE sont le volet économique et commercial de l'Accord de Cotonou signé en 2000 entre l'Union européenne et 77 pays du Sud dont tous les pays d'Afrique subsaharienne (avec quelques spécificités pour l'Afrique du Sud). Les négociations en vue de parvenir à ces Accords ont été lancées en 2002 et, depuis lors, leur importance n'a fait que croître dans le débat entre les deux parties. Aujourd'hui, plus que jamais, c'est la perspective de mettre en place les APE qui motive et conditionne la coopération que l'Union entend mener avec les pays ACP.

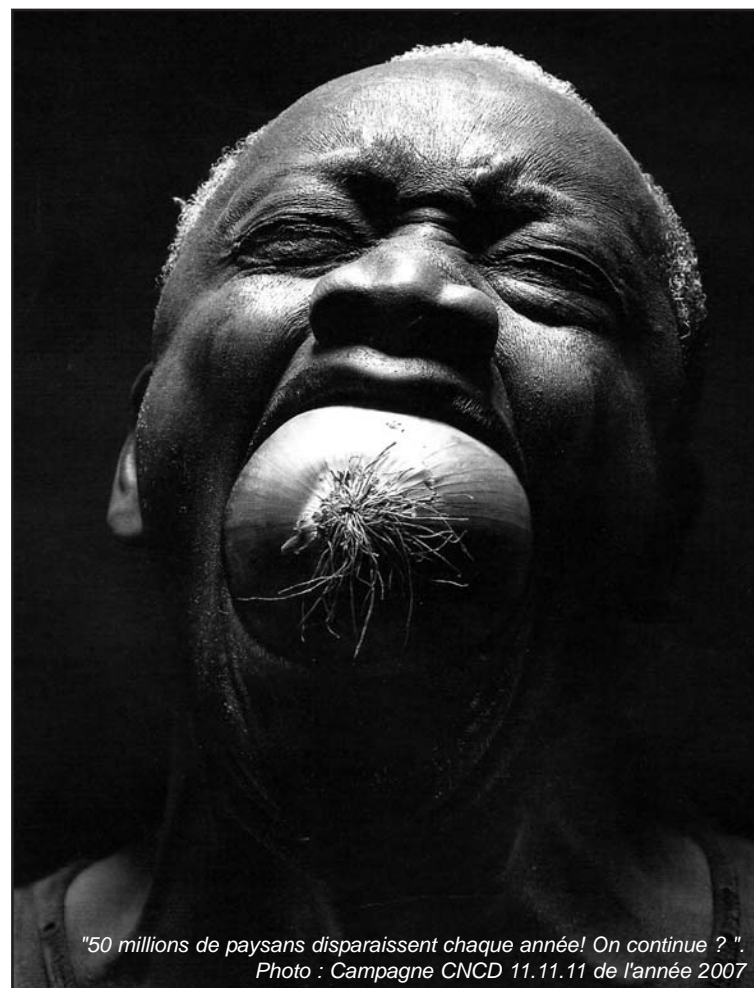
Ces Accords devraient mener progressivement à une ample libéralisation des échanges entre les pays ACP, regroupés en 6 régions (Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique) et l'Union européenne. Dans ce but, celle-ci encourage des politiques d'intégration au sein des six régions concernées. Avec des résultats plus que mitigés tant il est douteux que l'intégration régionale, même si elle est souhaitable, soit un processus aisément réalisable en fonction d'intérêts étrangers et dans des délais aussi courts. Pour s'affirmer, elle ne peut se résumer à quelques unions douanières mais bien reposer sur une volonté commune tant sur les plans politique et social qu'en matière économique. L'Union européenne, qui a une longue expérience en la matière, n'a pourtant laissé aux régions ACP qu'un délai de quelques années pour que leurs niveaux d'intégration soient à même d'affronter les APE. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on en est encore loin...

### Chronique d'une catastrophe annoncée

Pour l'Europe, il n'y a aucun doute : les APE sont de puissants instruments de développement qu'il importe de mettre en œuvre sans retard. Elle rejoint ainsi les dogmes de l'Organisation Mondiale du

Commerce (OMC) qui font de l'intégration au marché mondial, le levier principal du progrès économique et social. Ces accords auraient comme effets non seulement d'éliminer presque tous les droits de douane sur les biens et les marchandises, mais ils comprendraient aussi la libéralisation des services, des investissements et des marchés publics et imposeraient des règles sur la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, la protection des données, la facilitation du commerce... soit une série de secteurs cruciaux dont la libéralisation est bloquée... à l'OMC.

Tels que les envisage actuellement l'Europe et dans le contexte de fragilité que connaissent de nombreuses régions ACP, les APE risquent de mener à la catastrophe : ils ouvriraient les marchés ACP à la concurrence inégale des exportations européennes ; ils mineraient les efforts d'intégration régionale, et détruiraient les industries naissantes, l'agriculture familiale, les emplois et les conditions de vie. Ils priveraient les Etats concernés des droits de douane qu'ils perçoivent sur les importations, les privant d'une des seules ressources dont ils disposent pour assurer leur fonctionnement. Ils réduiraient fortement l'espace politique dont disposent les ACP pour réguler et dessiner eux-mêmes les politiques qui répondent à leurs besoins et objectifs de développement.



"50 millions de paysans disparaissent chaque année! On continue ?".  
Photo : Campagne CNCD 11.11.11 de l'année 2007

L'agriculture africaine est la première menacée. Elle est le pilier économique du continent. C'est vrai en termes de PIB dont elle représente jusqu'à 50 % dans certains pays. Mais c'est tout aussi exact en termes d'emplois car elle est la principale source de revenus pour 60 % de la population active en Afrique sub-saharienne. L'augmentation des importations agroalimentaires européennes à bas prix a conduit les pays pauvres et très endettés à consacrer jusqu'à 57 % de leurs revenus à l'importation de denrées alimentaires qui pourraient être produites localement. Un accord de libre échange réciproque aggravera cette situation, tout en limitant la capacité des gouvernements à protéger l'agriculture : les APE impliqueront, pour les pays africains, d'éliminer toutes les taxes sur au moins 80 % des importations agricoles et industrielles en provenance d'Europe. Malgré diverses études d'impact qui annoncent de graves difficultés pour les populations notamment rurales, la Commission refuse de donner aux ACP plus de temps pour pousser des processus d'intégration régionale encore très faibles. De même, elle refuse d'envisager des alternatives plus avantageuses qui, pourtant, pourraient être autorisées dans le cadre de l'OMC. C'est le 31 décembre 2007 que prenait fin en principe l'exemption qu'elle avait obtenue de cette dernière et qui lui permettait de maintenir quelques temps le système des « préférences non-réciproques ». Au nom de celui-ci, elle pouvait jusqu'à présent ouvrir largement son marché aux productions ACP sans exiger la réciprocité de leur part. Le poids de l'Europe conjugué à celui des ACP aurait certainement permis d'obtenir de l'organisation internationale une prolongation de cette dérogation, voire la mise en place d'alternatives aux APE. Mais la Commission s'y refuse car il lui

importe de se montrer bonne élève de l'OMC au sein de laquelle elle a bien d'autres fers au feu (notamment vis-à-vis des Etats-Unis). Il ne faut pas non plus perdre de vue que l'Afrique subsaharienne qui regroupe la plus grande part des économies et populations ACP, est redevenue un terrain de conquête pour les grandes puissances du monde. Face aux Américains et aux Chinois, l'Europe veut garantir et étendre ses marchés.

### Le citoyen européen et les APE

Il est fondamental que le citoyen européen prenne conscience du préjudice qui risque d'être porté en son nom à des centaines de millions d'habitants du Sud. La coopération entre l'UE et les ACP devrait être fondée sur une approche qui soutienne le développement durable et la promotion de tous les droits humains : économiques, sociaux, environnementaux, culturels, civils et politiques. Elle doit se baser sur le principe de non-réciprocité et celui d'un traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés. Elle doit reconnaître aux producteurs ACP le droit à protéger commercialement leurs propres marchés, locaux et régionaux, soutenant par-là le droit des pays ACP à formuler et poursuivre leurs propres stratégies de développement. Mais pour le citoyen européen, il est aussi important de s'engager contre de tels Accords parce que ceux-ci se basent sur les mêmes dogmes néo-libéraux et la défense des mêmes intérêts économiques que ceux au bénéfice desquels la précarité des conditions de vie en Europe risque de s'accroître dans les années qui viennent.<sup>2</sup>

### Banque mondiale, FMI, OMC et APE : même combat ! Analyse par Christine Vanden Daelen

Les Accords de Partenariat économiques (APE) épousent parfaitement la « philosophie » économique des Institutions financières internationales (IFIs) et de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) : le commerce est un élément moteur de la croissance et donc, du développement. L'adhésion complète à cette logique les amène à prôner l'abolition de toutes les barrières au commerce international. En parfaite synchronie avec le dogme ultralibéral, les APE réaffirment le postulat selon lequel un maximum d'insertion au commerce mondial augmentera les possibilités de développement des pays ACP (Afrique - Caraïbe - Pacifique). Or, loin de favoriser un quelconque développement, une plus forte connexion de ces économies au marché mondial génère un renforcement de la position déjà dominante des transnationales européennes sur les marchés des Etats ACP leur assurant un contrôle de l'économie de ces Etats mais aussi la mainmise sur leurs ressources naturelles. De plus, et ce phénomène est à la base de trop nombreuses souffrances des populations du Sud, l'intégration d'un pays ACP au commerce international génère un déficit structurel de sa balance des paiements (les importations croissent plus rapidement que les exportations), déficit qui a tendance à être comblé par des emprunts extérieurs qui augmentent l'endettement. La boucle est bouclée ! La mondialisation néolibérale et ses promoteurs, maintiennent les pays APC dans le cercle vicieux de l'endettement et de la dépendance. Et c'est pour que les ACP aient suffisamment de devises étrangères afin de rembourser leur dette que les APE, s'inscrivant dans la ligne politique des IFIs, s'érigent en âpres défenseurs du modèle de développement par la promotion des exportations.

Non contente de nuire aux populations des pays ACP en cautionnant les mécanismes qui accentuent l'endettement, l'UE fait miroiter de fausses illusions en collaborant à la propagande mensongère de la Banque mondiale et du FMI présentant la libéralisation des investissements comme l'unique voie de salut pour le développement à long terme des ACP. Or, d'une part, il n'y a aucune corrélation entre augmentation de l'investissement étranger et amélioration des conditions socio-économiques des habitants d'Etats ACP car les bénéfices engrangés par ces investisseurs, au lieu d'être réinvestis au sein des économies des ACP, sont directement rapatriés dans les banques du Nord<sup>3</sup>. Et d'autre part, ce n'est pas l'application de la libéralisation des investissements qui attire les investisseurs à pénétrer les marchés des pays ACP. Même la Banque mondiale a reconnu que les principaux facteurs décourageant les investisseurs en Afrique subsaharienne sont des préoccupations relatives à la stabilité politique, à la sécurité ou aux incertitudes concernant l'approvisionnement en électricité, plutôt que l'absence d'accords d'investissements contraignants<sup>4</sup>.

A l'instar du conglomérat BM/FMI/OMC, les APE en considérant la libéralisation comme LA condition *sine qua non* à la constitution de tout régime commercial efficient, consacrent la démission du politique forcé d'abandonner ses prérogatives aux seules mains « invisibles » du marché. Cette façon d'appréhender les choses relève de la pure spéculation car jusqu'à présent, aucune démonstration n'est venue conforter l'hypothèse selon laquelle le libre échange soit réellement porteur de croissance et de réduction de la pauvreté. De plus, le libre échange n'existe pas car le commerce international est largement dominé par des entreprises monopolistiques. Pour preuve : actuellement les 200 plus puissantes sociétés multinationales contrôlent 23% du commerce mondial<sup>5</sup>. De même, 97% de la production automobile est le fait d'une petite vingtaine de transnationales et moins de 7 multinationales contrôlent 92% du secteur verrier, 90% du secteur médical, 87% de la filière tabac, 85% des pneumatiques et 79% des cosmétiques<sup>6</sup>. En outre, tout comme les IFIs, les APE en imposant l'application du dogme du libre marché issu du Consensus de Washington empêchent l'émanation de stratégies et de plans de développement endogènes aux pays ACP. Et enfin, les APE en prévoyant l'allocation d'une partie du Fonds européen pour le Développement (FED) pour contrer les effets néfastes qu'engendrera la mise en œuvre de l'ultralibéralisme, imposent aux acteurs impliqués dans la Coopération au développement avec les ACP un modèle « Aid for Trade » orienté vers la vente de produits à faible valeur ajoutée et non pas sur la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie des populations locales.

**Christine Vanden Daelen** : A 20 jours du deadline imposé par l'Union européenne aux pays ACP pour la signature des APE, où en sommes-nous ?

**Gérard Karlshausen** : Bien que la situation évolue tous les jours, on peut affirmer que l'UE a raté deux objectifs qu'elle s'était fixés. Tout d'abord, malgré tous les moyens de pression et de chantage imaginables dont elle a usé, elle n'aura pas des accords de partenariat économiques complets avec les six régions ACP (incluant les marchandises mais aussi les services, l'investissement, les marchés publics) pour le 31 décembre 2007 comme elle le souhaitait. Ensuite, elle n'aura pas des accords avec des régions complètement intégrées (un APE pour une région ACP). Elle s'est donc repliée sur des accords intermédiaires qui portent essentiellement sur les marchandises et a mis le revolver sur la tempe d'un certain nombre de pays non – PMA pour qu'ils signent au moins ces accords intermédiaires compatibles avec l'OMC.

**C. V.** : Quelles sont les implications de ces accords intermédiaires pour l'Europe et pour les pays ACP ?

**G. K.** : Si, grâce à ces accords, l'UE arrache de nouveaux marchés, les pays non PMA signataires n'en retirent eux aucun réel bénéfice si ce n'est de pouvoir continuer d'exporter sur le marché européen selon un système préférentiel. De plus, et ce en totale contradiction avec la volonté affichée de l'UE de construire l'intégration économique régionale en Afrique, ces accords désintègrent les régions ACP constituées. Actuellement, la Commission fait le forcing pour obtenir un maximum d'accords intermédiaires en disant que pour la suite des négociations, ces accords pourraient servir d'axe, de cadre à de futurs APE régionaux pour la zone géographique tout entière dont provient le pays signataire de l'accord bilatéral. L'intégration économique régionale se fait ainsi sur la base de la négociation que l'Union européenne a menée le plus facilement avec un pays ou un petit groupe de pays. Au final, on peut constater que l'UE a enclenché une certaine dynamique des APE sans arriver cependant à y inclure ni une réelle dimension régionale ni les « Thèmes de Singapour<sup>7</sup> ». En 2008, l'intégration dans les négociations avec les ACP de ces fameux « Thèmes de Singapour » constituera sans aucun doute sa priorité ultime.

**C. V.** : En réaction aux effets catastrophiques des APE pour les populations des Etats ACP, un vaste mouvement de contestation, de résistance à ces accords s'est progressivement constitué. Vous êtes fort actif au sein d'un de ces réseaux, pourriez-vous nous parler de sa dynamique ?

**G. K.** : Il est important de préciser qu'au vu des multiples menaces que les APE font peser sur le monde rural et son agriculture, les mouvements paysans, disposant d'une forte représentativité au sein des pays ACP, furent les véritables fers de lance de la résistance aux APE. Depuis le début des négociations, en 2002, Les ONG du Nord comme du Sud ayant pressenti que ces accords ne permettraient nullement un développement qui soit le produit de la volonté des populations, se sont jointes à ce mouvement d'opposition. Face à l'exclusion des francophones de l'information relative aux APE (majoritairement disponible en anglais uniquement), notre réseau est né d'une volonté de rassembler une série d'ONG afin de renforcer les capacités mutuelles entre les Etats ACP francophones et la Belgique et en travaillant en bonne intelligence avec la France et le Luxembourg. Ce

réseau d'ONG présent dans une douzaine de pays ACP a comme priorité la diffusion de l'information sur l'Accord de Cotonou pour renforcer la mobilisation des uns comme des autres tout en tentant de collectivement mener des initiatives communes telles que la signature d'une carte blanche, l'organisation d'une action vis-à-vis des autorités, etc.

**C. V.** : Quelles sont les principales avancées du réseau Cotonou ?

**G. K.** : Au fil des années, le réseau Cotonou a contribué à développer en Europe mais aussi chez nos amis dans les pays ACP un savoir faire, des connaissances ainsi que des possibilités de mobilisation et de contestation aux APE. Les idées qui ont transité par le réseau deviennent souvent des instruments, des arguments pour les mobilisations dans les différents pays. En 2008, alors que certains APE sont signés, il faudra veiller à ne pas laisser le « soufflé » du mouvement de résistance s'effondrer, et ce d'autant plus qu'il faudra se battre pour dénoncer ces APE déjà établis et proposer des alternatives. Une seconde avancée à laquelle le réseau Cotonou a contribué est l'émergence en son sein de personnes qui par la suite sont devenues des acteurs et animateurs des relations Afrique/Europe.

**C.V.** : Quelles sont les perspectives d'avenir du réseau Cotonou en particulier et des mouvements de résistance aux APE de manière plus générale ?

**G. K.** : De plus en plus de parlementaires européens et des pays ACP n'acceptent plus que des négociations telles que celles des APE ou du FED (Fonds européen de Développement) dans lesquelles ils ont normalement leur mot à dire en tant que représentants élus du peuple, se déroulent sans eux. Devant cette « levée » des parlementaires, le resserrement des liens entre mouvements sociaux, société civile et parlementaires contient un haut potentiel de synergies futures afin de renforcer les mobilisations. En travaillant ensemble, nous nous enrichissons mutuellement : les parlementaires ont une légitimité que nos organisations n'ont parfois pas, nos organisations ont des informations et des capacités de mobilisation que les parlementaires n'ont parfois pas également. Pour faire pièce à cette technocratie qu'est la Commission, si on veut essayer de se faire entendre parmi les Etats membres, qui dans leur grande majorité soutiennent la Commission, la lutte au niveau parlementaire est fort importante. C'est pourquoi au sein de nos réseaux d'ONG, il faut veiller à encourager les efforts de collaboration avec les milieux parlementaires. Cela prendra du temps mais c'est là une perspective d'avenir fort claire et prometteuse pour toutes les luttes que nous menons.

1 Les exportations de l'Europe vers l'Afrique de l'Ouest ont augmenté de 84% en 15 ans.  
 2 Article écrit le 8/12/07 Pour plus d'informations : gerard.karlshausen@cncd.be  
 3 En 2000, la Commission chargée des flux de capitaux a fait savoir que des bénéfices totalisant 3 milliards de dollars ont été rapatriés de l'Afrique par des sociétés américaines – « Les accords de libre-échange: Un nouveau régionalisme ou une autre course aux clochers ? », 19 oct. 2005, [http://www.twnafrica.org/news\\_detail.asp?twid=836](http://www.twnafrica.org/news_detail.asp?twid=836)  
 4 Claude Quémar, « Des partenariats économiques encombrants », 10 janvier 2007, <http://www.cadtm.org/spip.php?article2378>  
 5 Jean Ziegler, « Les nouveaux maîtres du monde », Fayard, 2002.  
 6 Wladimir Andreff, « Les multinationales globales, éd. La découverte, 2004.  
 7 Portant sur les services, l'investissement et les marchés publics.



Jeune garçon au Burkina Faso. Photo : Sebastian Alzerecca

puisse constituer la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Les statistiques sur l'emploi montrent en effet que plus de 90% des nouveaux emplois se sont créés dans le secteur informel.

Enfin, il nous semble important d'analyser comment les populations qui avaient fondé beaucoup d'espoir sur l'alternance en élisant Wade ont été déçues, déception qui permet de saisir la spontanéité et l'ampleur du mouvement particulièrement dans les quartiers populaires. Ces populations qui sont à la base de l'alternance, sont déçues du fait de la cherté la vie, du comportement du parti au pouvoir frisant le mépris des populations laborieuses, de l'accaparement des terres par des proches et tenants du pouvoir, de la pléthore de ministres et du train de vie dispendieux du gouvernement, pendant qu'eux restent confrontés à des difficultés. Tout ce cocktail de frustration explique que subitement, se déclenchent de violents mouvements sociaux.

## Sénégal : révoltes spontanées de jeunes marchands

Le 21 novembre 2007, Dakar a vécu des émeutes dans tous les quartiers populaires et au centre, des révoltes spontanées de jeunes marchands ambulants forcés de quitter (« déguerpis ») la rue où ils tenaient leurs commerces. Pour comprendre la cause de ce ras-le-bol quasi généralisé dans le pays aujourd'hui, il ne faut pas s'arrêter à l'explication sommaire du « déguerpissement » qui n'a constitué que la pointe de l'iceberg car, du point de vue de son étendue, de sa localisation, il est clair que cela ne pouvait pas être l'œuvre des ambulants uniquement.

Alors que tous les analystes politiques semblent s'accorder pour expliquer ces révoltes par l'annonce du gouvernement de débarrasser les rues de Dakar des marchands installés dans les rues pour rendre la ville propre et accueillante pour le sommet de l'Organisation de la Communauté Islamique, nous croyons pour notre part que cette situation était prévisible à cause de graves problèmes économiques et sociaux. En effet, au moment où la vie devient de plus en plus chère, les désillusions des jeunes sont à la mesure des espoirs qui leur avaient fait élire Wade. Malgré la propagande développée par le pouvoir concernant la création de nouveaux emplois, le chômage reste endémique, les jeunes continuent de tenter l'aventure au prix de leur vie pour rallier l'Europe et, au même moment, le président donne des millions à ses grands électeurs et à ses amis. La situation des travailleurs et des populations est pire encore en milieu rural avec une pluviométrie très faible cette année. S'y ajoute la montée en flèche du prix des denrées de première nécessité (riz, huile, sucre, lait, carburant...) avec en prime une série de scandales politico-financiers où sont souvent mêlées des personnalités du pouvoir. Ainsi contrairement aux récentes enquêtes sur les ménages qui ont conclu au recul de la pauvreté, la réalité de la vie est autre.

Il convient de rappeler que 55% de la population du Sénégal est jeune avec un taux d'employabilité de l'ordre de 40%, c'est dire l'impact nocif des politiques sur cette couche de la population. On comprend dès lors que la mesure consistant à ôter à une partie de cette jeunesse la seule possibilité de gagner sa vie – faire du commerce dans la rue -,

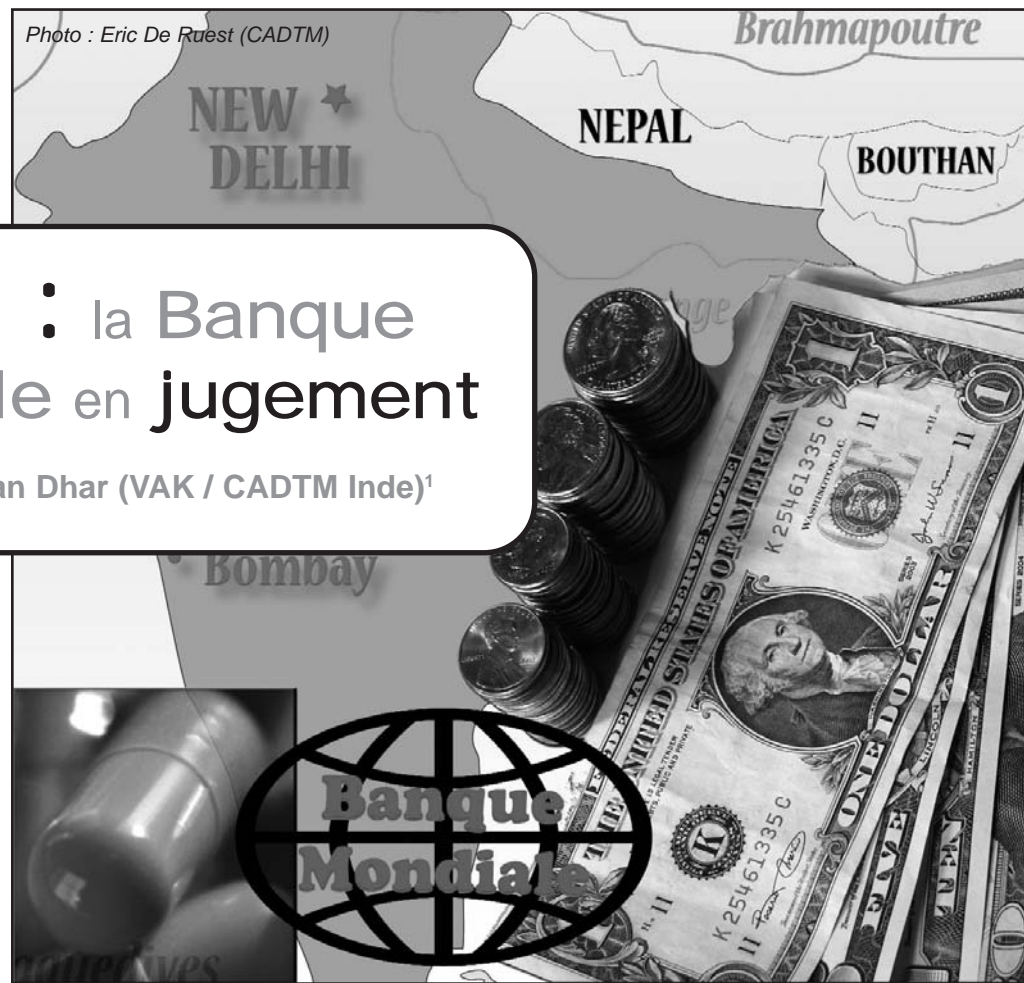
On peut se demander où est la gauche, où sont les autres partis qui auraient dû s'opposer au pouvoir de Wade avant que l'on en arrive là. Les partis n'ont pas cette capacité de mobilisation qui s'est déployée dans la rue et les syndicats non plus. Durant sept ans, le pouvoir a travaillé à les discréditer car la plupart ont eu à participer au gouvernement « d'union nationale ». Les syndicats quant eux n'ont commencé à réagir que très tardivement. Une marche prévue pour défendre le pouvoir d'achat des travailleurs n'a finalement pas eu lieu car le gouverneur de Dakar a pris prétexte des manifestations des jeunes pour l'interdire séance tenante. Mais la limite des organisations syndicales se trouve dans l'assujettissement de quelques-unes d'entre elles au pouvoir en place qui n'a pas hésité à distribuer des millions au titre de subventions le 1er mai (les dirigeants allaient émarginer directement à la présidence). Il n'y a eu que deux centrales pour refuser de prendre cet argent – UNSAS et SYNPICS –. C'est dire que malgré l'unité des 18 centrales qui avaient appelé à la marche, il faut douter de la capacité de ces dernières à aller jusqu'au bout pour s'opposer véritablement aux politiques anti-sociales du gouvernement.

Pour conclure, il convient de dire que la situation sociale, économique au Sénégal, est imprévisible, dans le sens de la révolte des jeunes marchands et des jeunes désœuvrés des quartiers populaires de Dakar. Wade cherche à légitimer son fils en lui confiant un poste à responsabilité dans les travaux de l'Organisation de la Communauté Islamique : infrastructures routières, embellissement de la corniche, etc. oubliant que cet argent utilisé est celui du contribuable. C'est ainsi qu'il travaille à sa succession par son fils comme s'il s'agissait d'une monarchie, ce qui heurte la conscience démocratique même des plus timorés. Mais le recul qu'il a opéré après les émeutes de novembre montre qu'il a su évaluer correctement les rapports de forces. Ce qui reste de la gauche, doit s'appuyer sur ces événements pour mobiliser et faire advenir une alternative populaire. En effet, autant les mouvements sociaux ont été un avertissement pour le pouvoir, autant ils doivent constituer pour les militants une orientation dans la perspective d'une reprise de l'initiative politique.

**Abdoulaye Sene**  
 Dakar, le 4 décembre 2007

# Inde : la Banque mondiale en jugement

Sushovan Dhar (VAK / CADTM Inde)<sup>1</sup>



Le Tribunal Indépendant des peuples accuse la Banque mondiale de violations sérieuses de la démocratie, des droits humains et de la souveraineté. Rapport du Tribunal Indépendant des Peuples, Inde.

Le Tribunal Indépendant des Peuples (Independent Peoples' Tribunal) sur le Groupe de la Banque mondiale s'est tenu du 21 au 24 septembre 2007, à l'Université Jawaharlal-Nehru (JNU) à New Delhi. L'événement a été organisé par une alliance de plus de 60 groupes en collaboration avec le Syndicat des Etudiants et l'Association des Professeurs de JNU. Le jury qui a ouvert le tribunal comptait parmi ses membres des historiens, des anciens juges, des scientifiques, des économistes parmi lesquels l'auteure Arundhati Roy, très connue pour son livre « le dieu des petits riens ». Le CADTM, invité en la personne d'Eric Toussaint, à faire partie du jury n'a pu être présent vu la surcharge de travail causée par la Commission d'audit en Equateur : on ne peut pas être partout...

On ne pouvait trouver meilleure occasion de tenir ce Tribunal : la Banque, aujourd'hui le plus gros investisseur et prêteur multilatéral au monde, a un impact direct sur le Tiers Monde et détruit le sort de centaines de millions de personnes en Inde et ailleurs. En 2006, ses prêts au secteur privé, concédés à travers la Société Financière internationale (SFI), ont atteint la somme colossale de 8,3 milliards de dollars. Bien que la Banque se présente comme une institution apolitique, un rapide coup d'oeil à ses conditionnalités en termes de gouvernance -

telles que les réformes exigées du secteur public pour créer un cadre législatif favorable au secteur privé - suffit pour percevoir le rôle éminent politique qu'elle joue dans le pays.

L'Inde, un des plus anciens membres de la Banque, a rejoint l'institution dès son indépendance et lui a depuis lors emprunté plus que tout autre pays (65,7 milliards de dollars.) Une analyse plus détaillée de l'intervention de la Banque en Inde montre que, malgré la mission de développement et l'objectif affiché d'éradication de la pauvreté, elle a plutôt fait office de banque commerciale au service d'intérêts privés. En effet, les conditionnalités d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI ont imposé à l'Inde une refonte totale de sa politique à partir de 1991. Ces changements de politique se sont traduits par des décisions gouvernementales telles que la dévaluation de 23% de la roupie, une nouvelle politique industrielle visant à attirer davantage d'investissements étrangers, l'ouverture graduelle de nouveaux secteurs aux investissements privés nationaux et étrangers, le désinvestissement partiel de l'Etat d'entreprises publiques rentables, la fermeture des entreprises en difficulté du secteur public, les réformes du secteur financier autorisant l'intervention des banques privées, une politique libérale d'importation et d'exportation, les réductions des dépenses sociales pour réduire le déficit fiscal, l'amendement de lois et réglementations existantes afin d'effectuer les réformes, l'adoption d'une démarche favorable au marché et le recul de l'intervention de l'Etat, la libéralisation du système bancaire, la mise en œuvre de réformes fiscales pour augmenter le poids des impôts indirects, etc. Autant de mesures qui ont affecté de larges secteurs de la population indienne.

La tenue de ce Tribunal visait à offrir une tribune à ceux qui ont été affectés par les projets et politiques financés ou soutenus par le Groupe Banque mondiale. Selon les organisateurs, les objectifs principaux étaient de faire voler en éclats le mythe d'une Banque indé-

pendante qui n'épouserait les intérêts d'aucun pays ou agence privée, d'évaluer l'influence qu'exerce la Banque sur les décisions des pouvoirs publics indiens et d'examiner l'effet de ses politiques vis-à-vis de la pauvreté et des structures démocratiques en Inde.

Le jury a reçu de nombreuses dépositions de la part de militants qui protestaient contre l'impact désastreux des activités de la Banque en Inde, notamment contre les innombrables préjudices causés par les conditionnalités attachées à l'octroi de prêts et par les tristement célèbres Plans d'Ajustement Structurel (PAS). Les témoignages sont venus des communautés vulnérables dépossédées de leurs biens par les projets de la Banque, notamment de femmes, d'enfants, de Dalits (autrefois appelés intouchables), de minorités, d'indigènes, de travailleurs, de pêcheurs, d'agriculteurs. Les témoins couvraient des domaines aussi variés que la dégradation systématique de l'environnement et des droits humains ; l'influence du grand capital, surtout des firmes transnationales, dans le cadre des activités de la Banque ; les effets de l'endettement et des conditionnalités sur le domaine social (alimentation, santé, éducation, logement, etc.) en particulier en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités ; la gouvernance (rôle des bureaucrates, des experts-conseils et des technocrates) ; la souveraineté et la démocratie ; l'impact des privatisations imposées par la Banque sur différents secteurs dont l'éducation, la santé, l'agriculture, l'électricité, l'eau, les forêts, la politique environnementale, l'exploitation minière, les changements climatiques, les indigènes, les interventions post-désastres, les droits des femmes et le développement urbain.

Les membres du jury ont écouté attentivement pendant quatre jours les débats des activistes reconnus travaillant depuis plusieurs années sur ces questions et sont parvenus à des conclusions provisoires le 24 septembre 2007. Le jury a dit être choqué par les témoignages et les preuves reçues par le Tribunal quant au rôle joué par la Banque mondiale en Inde. « Les témoignages que nous avons reçus nous ont dépeint l'image bouleversante et inquiétante d'une souffrance humaine inutile et croissante depuis 1991 pour les centaines de millions d'Indiens les plus pauvres et les plus défavorisés des zones rurales et des villes. Il nous apparaît clairement qu'une part importante des politiques et projets du gouvernement indien financés et influencés par la Banque Mondiale, a contribué directement et/ou indirectement à cette souffrance et cet appauvrissement accrus. » En outre, le jury a fait remarquer que ce sont les plus marginalisés et les plus pauvres qui ont payé le prix de la croissance, que l'essor actuel n'a bénéficié qu'à une minorité de la population indienne constituée des classes moyennes et des riches. Le jury a également accordé une attention toute particulière aux suicides d'agriculteurs qui ne cessent d'augmenter de façon alarmante depuis les années 1990, et à un rythme encore plus marqué depuis 2001. Selon les données gouvernementales, le nombre total de suicides est à ce jour de 137.000. En fait, de tels événements, devenus tristement quotidiens en Inde, sont le fruit de politiques gouvernementales telles que les subventions réduites de la part des syndicats et des gouvernements des Etats ; l'augmentation constante des coûts liés à l'irrigation, à l'électricité et aux semences ; la réduction, voire la disparition quasi-totale, des prêts à bas taux destinés aux pauvres et l'arrivée de l'Inde sur le terrain du jeu inégal et faussé du commerce international des biens agricoles.

Le jury a formulé des remarques spécifiques sur les grandes réformes économiques structurelles de la Banque mondiale, sur l'Ajustement Structurel, et sur les différents prêts à des secteurs divers qui se sont révélés désastreux pour la majorité des quelque 700 millions de ruraux indiens et ont plus gravement affecté les fermiers les plus pauvres. Le jury a rappelé les dégâts causés par le démantèlement et la marchandisation des services publics par l'introduction de services payants dans le domaine de la santé et de l'éducation, ainsi que par leur privatisation partielle. « L'effet net de nombreuses 'réformes' politiques imposées par la Banque semble être la réorientation des priorités de l'Etat indien qui ne s'efforce plus de fournir un filet de sécurité

aux plus pauvres et vulnérables mais cherche désormais à fournir un filet de sécurité aux grandes entreprises nationales et internationales et aux investisseurs », a-t-il ajouté. Le jury a reçu des témoignages de la part de Dalits et Adivasis (les indigènes), les communautés les plus pauvres qui ont vu leur situation se détériorer, passant de la pauvreté à la misère extrême, à cause des déplacements forcés liés à des projets financés par la Banque mondiale. Ils ont par ailleurs dénoncé le non-respect généralisé par la Banque de ses propres politiques de sauvegarde en matière environnementale et sociale, et l'intention de la Banque de rendre ces principes de sauvegarde encore moins stricts. Il est à noter que le Panel Indépendant d'Inspection de la Banque a lui-même conclu en 2002 que la Banque avait violé 37 fois ses propres principes en matière d'environnement et de réinstallation des populations. De plus, les membres du jury ont observé que l'influence de la Banque vis-à-vis des politiques économiques et sociales du gouvernement indien va bien au-delà des prêts qu'elle accorde. Ils ont démontré la responsabilité partagée du gouvernement indien dans cette situation lamentable. En effet, un nombre important de hauts fonctionnaires des ministères clé des Finances et de la Planification ont soit travaillé pour la Banque mondiale ou le FMI, soit partagent leurs visions et théories, ce qui favorise la collusion entre l'Etat indien et la Banque.

Les différents panels se sont engagés à fournir un rapport bien détaillé afin que les injustices graves causées par la Banque et le gouvernement indien soient dédommagées. Ils ont également appelé à des changements de politiques, tenant pour responsables l'Etat indien et la Banque mondiale dont les politiques et projets vont, dans la pratique, à l'encontre de sa mission de réduction de la pauvreté.

L'absence remarquée de la Banque, qui avait pourtant été avertie de la tenue de ce Tribunal, pose question. Dans une note diffusée sur son site Internet, la Banque s'est clairement déclarée contre « la forme d'un 'Tribunal' composé de jurys et de juges chargés de 'juger' la Banque ». Cette attitude est significative de la position de la Banque qui tient à s'exonérer du contrôle par les populations de ses politiques et activités. Contrôle qui serait pourtant amplement justifié puisque ces politiques et activités menacent directement leur existence.

Cela nous amène inévitablement à la conclusion suivante : il est grand temps de mettre fin à l'impunité dont a joui la Banque mondiale et de la rendre responsable des ses actes, en exigeant des réparations. Il est également temps de mettre un terme aux activités de la Banque et de la remplacer par une institution où les populations ont leur mot à dire, une institution qui dépasse le cadre d'un rapport « créancier - débiteur » pour assurer des ressources aux opprimés du monde et le développement effectif pour tous. Le Tribunal a rappelé à maintes reprises que le monde serait un endroit plus juste et agréable sans une institution telle que la Banque mondiale, laquelle se développe tel un parasite, usant de son pouvoir financier et de son influence politique. Il est aussi temps de faire la guerre aux gouvernements et aux régimes qui collaborent avec de telles institutions pour voler aux citoyens les fruits de leur travail.

Le Tribunal s'est terminé sur une note optimiste puisque, de l'avis des organisateurs, le Tribunal a permis la convergence des mouvements sociaux, des syndicats, des universitaires, des chercheurs et des groupes en lutte des quatre coins du pays. Ils se sont par ailleurs engagés à ce que « la prochaine étape soit l'utilisation de cette plate-forme pour créer un mouvement large de lutte contre le néo-libéralisme et s'efforce de bâtir une Inde sans le concours d'institutions comme la Banque mondiale et la Banque Asiatique de Développement. »

<sup>1</sup> Traduction de l'anglais au français par Stéphanie Jacquemont

## Un rapport caché de la Banque mondiale

Après le rejet par la Haute Cour de justice de Bannai (Inde) du recours introduit par l'entreprise Novartis contre la législation indienne sur les brevets, le secteur pharmaceutique est encore en ligne de mire en Inde. Il s'agit, cette fois, de pratiques frauduleuses des entreprises pharmaceutiques dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale : le « *Reproductive and Child Health Project I* » (RCH 1). La responsabilité de la Banque mondiale est clairement établie par un rapport confidentiel de son organe interne, le Département d'intégrité institutionnelle (INT), chargé d'enquêter sur les fraudes dans les programmes qu'elle finance.

### Un rapport compromettant pour la Banque mondiale dévoilé par un journal conservateur américain

Le 6 septembre 2007, le *Wall Street Journal*, quotidien américain très conservateur, dévoilait le rapport de seize pages rendu par le Département d'intégrité institutionnelle (INT) en date du 23 novembre 2005<sup>2</sup>. Ce rapport met clairement en cause la responsabilité de la Banque dans le financement d'un projet de santé en Inde où se mélangent corruption sur de hauts fonctionnaires indiens, cartel d'entreprises pharmaceutiques, présentation de faux certificats, médicaments de mauvaise qualité...

Bizarre, le rapport n'a jamais été rendu public par la Banque mondiale. Il prouve, une fois de plus, l'échec de la Banque dans sa lutte anti-corruption engagée depuis 1996 sous la présidence de James Wolfensohn, malgré les efforts de communication de l'institution à propos de sa croisade pour la bonne gouvernance. On peut citer, à ce sujet, la déclaration de James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale au moment de la création du Département d'intégrité institutionnelle en 1996 : « *Je ne mâcherai pas mes mots – nous devons nous attaquer au cancer de la corruption... Le groupe de la Banque mondiale ne tolérera aucune corruption dans les programmes que nous appuyons et nous prenons les mesures nécessaires pour assurer que nos activités continueront à répondre aux normes les plus élevées en matière d'intégrité* ». Pourtant, un an plus tard, le 30 juillet 1997, l'AID (Association internationale de développement), le département de la Banque mondiale censé aider les pays les plus pauvres de la planète, finançait à hauteur de 248,3 millions de dollars le « *Reproductive and Child Health Project I (RCH 1)* », visé par le rapport du Département d'intégrité institutionnelle. Ce projet avait notamment pour objectif la réduction de la mortalité infantile et maternelle en Inde et faisait appel aux entreprises pharmaceutiques pour la fourniture de médicaments et de traitements.

### Un rapport qui incrimine plusieurs entreprises pharmaceutiques

Après quatre missions d'investigation en Inde<sup>4</sup>, le département d'intégrité institutionnelle conclut dans son rapport du 23 novembre 2005 (pages 3 et 4) que le projet RCH 1 a fait l'objet de fraude systématique et de corruption de la part des entreprises pharmaceutiques, à travers diverses pratiques détaillées par le rapport. Il relève des actes de corruption auprès de plusieurs hauts fonctionnaires indiens dont des membres du gouvernement ; la falsification de leurs certificats de performance et des pratiques anti-concurrentielles comme la mise en place de cartels pour rafler tous les contrats. Les deux principales entreprises visées par le rapport sont *Nestor* et *Pure Pharma* qui ont obtenu, à elles seules, 50% de la valeur des contrats de fourniture de médicaments, équivalant à 50,5 millions de dollars<sup>5</sup>. S'agissant des certificats de performance falsifiés, l'entreprise *GSW*<sup>6</sup> admettait en 2004 qu'elle avait eu recours à cette pratique pour le RCH 1, ce qui ne l'empêcha pourtant pas de continuer avec d'autres projets comme le *Malaria Control Project* financé une fois encore par la Banque mondiale<sup>7</sup>. Pire encore,

le rapport relève que, pour maintenir des profits élevés, ces entreprises ont fourni des produits en quantité insuffisante et que certains d'entre eux étaient de mauvaise qualité. Ainsi, sur douze échantillons fournis par *Nestor*, quatre ont échoué aux tests en 2001 et 2004. *Nestor* s'est même vu interdire de passer des contrats avec *UNICEF*. D'autres entreprises du cartel comme *GSW* ont fourni des seringues qu'elles se ont procurées auprès de fabricants chinois qui ne possédaient pas la licence requise<sup>8</sup>.

### Un rapport qui démontre la responsabilité de la Banque mondiale dans ces violations

Le Département d'intégrité institutionnelle établit la responsabilité de la Banque mondiale et du gouvernement indien puisqu'ils étaient chargés de superviser le RCH 1. Malheureusement, dans le secteur de la santé en Inde, la responsabilité de la Banque mondiale ne s'arrête pas là : le rapport fait état de quatre autres programmes en cours<sup>9</sup>, financés par la Banque à hauteur de 478 millions de dollars où il existe des preuves de fraude et de corruption<sup>10</sup>. Force est donc de constater que la corruption, alors qu'elle est démontrée dans ses propres rapports internes, ne constitue pas forcément un problème pour la Banque mondiale ! Pire encore, le rôle de cette institution en matière de développement est une nouvelle fois remis en cause. En effet, les pratiques frauduleuses relevées par le Département d'intégrité institutionnelle ont entraîné l'augmentation de 62% du prix des médicaments qui sont, en plus, de mauvaise qualité. C'est évidemment la population indienne qui subit de plein fouet ces augmentations de prix résultant de la fraude cautionnée par la Banque mondiale.

Enfin, le peuple indien est doublement victime de la politique de la Banque puisque le prêt qui a servi à financer le RCH 1 augmente le poids de la dette publique qui s'élève, selon les derniers chiffres connus, à plus de 80 milliards de dollars<sup>11</sup>.

### Le rapport incite à un audit de la dette et à des poursuites judiciaires contre la Banque mondiale

Ce rapport interne de la Banque mondiale doit aujourd'hui inciter les mouvements sociaux à réaliser un audit de la dette indienne afin d'identifier les dettes illégitimes qui n'ont pas servi les intérêts de la population et qui doivent donc être répudiées. Et *last but not least*, les recommandations du Département d'intégrité institutionnelle pour des actions judiciaires contre les entreprises pharmaceutiques<sup>12</sup> doivent être étendues à la Banque mondiale elle-même pour ses violations au droit international et au droit interne des Etats. Soulignons que la Banque ne bénéficie pas, en tant que personne morale, d'une immunité contre des poursuites judiciaires, en vertu de ses propres statuts (section 3 de l'article VII<sup>13</sup>).

## Renaud Vivien

2 <http://www.opinionjournal.com>

3 <http://web.worldbank.org>

4 En novembre 2003, mai 2004, mai 2005 et juillet 2005

5 Page 7

6 La troisième entreprise la plus importante du cartel, en raflant 33 contrats d'une valeur de 9,5 millions de dollars.

7 Page 10

8 Page 10

9 Le Malaria Control Projet, Uttar Pradesh Health Systems Development Projet, Tuberculosis Control Project ans Orissa Health Systems Development Projet.

10 Page 4

11 Global Development Finance 2007

12 Page 11

13 « La Banque ne peut être poursuivie que devant un tribunal ayant juridiction d'un Etat membre où elle possède un bureau, a désigné un agent chargé de recevoir les significations ou notification de sommations ou a émis ou garanti des titres ». La Banque mondiale possède un bureau en Inde.

## Hold up chez les populations du tiers et du quart monde

### Dette publique des pays en développement et prêts « subprimes »

La titrisation des *subprimes* est la dernière invention de la finance internationale pour faire des profits avec le travail des classes pauvres. Les « *subprime mortgages* » sont des crédits hypothécaires à risque, typiquement états-uniens. La banque ayant obligé l'emprunteur à mettre sa maison en garantie de son remboursement, 2 à 3 millions de foyers américains sont en train de perdre leur bien à la suite de la montée du taux directeur du Trésor nord-américain, de la baisse du marché de l'immobilier et des clauses contractuelles dignes de l'usure.

Méthode d'enrichissement plus ancienne et toujours active depuis 25 ans, la dette publique des PED (pays en développement) correspond à des prêts, généralement à long terme, faits aux Etats du Sud par les grandes banques, les gouvernements des pays riches ou les institutions financières internationales BM et FMI. Suite à la crise de 1982, conséquence de la violente montée des taux états-uniens de 1979, elle est une cause essentielle dans l'appauvrissement de la moitié des habitants de la planète obligée de survivre avec moins de 2 dollars par jour. Par contre, les flux continus d'argent du Sud vers le Nord, au titre du remboursement de la dette, vont considérablement enrichir la finance internationale et les pays industrialisés. Ce que certains perdent, d'autres vont le gagner. L'APD (aide publique au développement) restera constamment très insuffisante face à ce déséquilibre constant des flux financiers en défaveur des pays pauvres.

Les similitudes entre ces deux drames financiers sont multiples, elles concernent aussi bien : les populations, les courtiers - ceux qui placent les prêts - avec les techniques et les mensonges utilisés pour convaincre les emprunteurs, les risques incroyables pris par les banques et le système financier pour des bénéfices démesurés, la mise en danger de l'économie planétaire, le sauvetage par les banques centrales ou le FMI - donc par l'argent public - quand la conjoncture se retourne, les conditionnalités imposées par le prêteur lui offrant une domination totale sur son débiteur en cas de défaillance.

## Qui paie ces dettes ?

Aux Etats-Unis, la grande majorité des prêts a été accordée à des populations latinos ou afro-américaines, les plus fragiles et les plus pauvres, les plus faciles à attirer avec des offres mirobolantes : des taux très bas et des remboursements très faibles au départ. Souvent peu cultivées, parfois analphabètes, généralement mal logées, elles sont évidemment hypnotisées par le rêve consumériste américain. La maison individuelle en est l'emblème. Le plus souvent incapables de lire ou de comprendre l'impact sur leur futur des clauses des contrats, elles sont des proies idéales pour les chasseurs de profits faciles.

Dans les années 1960 et 70, les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie, les pays d'Amérique latine avaient de forts besoins financiers pour leur reconstruction et leur développement. Eux aussi ont été fascinés par le miracle matérialiste occidental. Leurs dirigeants se sont laissés bernier, mais surtout corrompre, par des prêts aux conditions tellement favorables. Là aussi ce sont les populations latinos, indos-américaines, africaines et asiatiques qui ont été touchées. C'est leurs forces de travail et leurs impôts qui ont été utilisés et le sont encore aujourd'hui pour payer ces emprunts si peu, ou pas du tout, investis dans le développement de leur pays. A partir de 1982,

les nouvelles dettes ont servi le plus souvent à rembourser les premières. Depuis 25 ans, beaucoup de ces pays consacrent 40% de leurs maigres revenus, donc du budget de l'Etat, au remboursement de la dette extérieure publique.



## Les courtiers : techniques et mensonges pour convaincre les emprunteurs

La courroie de transmission sera dans les deux cas ce fameux courtier. Celui qui place les emprunts, qui séduit le client en l'appâtant avec des bobards et en lui cachant non seulement les vrais risques, la variabilité des taux, mais surtout les clauses impliquant la montée vertigineuse des remboursements dès la 3ème année et pendant les 27 à venir pour les prêts « *subprimes* ». Celui qui gagnera beaucoup d'argent sur chaque contrat signé, quel que soit le risque de faillite de l'emprunteur. L'argument choc étant que la montée des prix de l'immobilier permettra à l'emprunteur de revendre son bien et de retomber sur ses pieds en cas de difficultés de remboursement. En Afrique, Asie ou Amérique latine, les dirigeants étaient souvent des dictateurs. Ils seront les véritables courtiers de leurs populations respectives. En se laissant corrompre, en détournant une grande partie des prêts au vu et au su du prêteur, ils ont su faire accepter ou plus simplement imposer ces emprunts à leur population. Soit ils ne donnaient pas les éléments d'information suffisants pour comprendre et suivre l'utilisation des prêts, soit l'emprunt était contracté, et en partie détourné à l'abri des regards, au fond des palais dorés. Ils ont privilégié leur profit immédiat et personnel sur celui de la population de leur pays pour le plus grand bénéfice des prêteurs et de leurs commanditaires. Ce sont les impôts des paysans et autres petits producteurs non informés - le fruit de leur travail - qui sera exporté par le pays emprunteur au titre du remboursement de la dette. Mensonges et opacités des courtiers sont des marques de fabrique de la pauvreté des populations fragiles ici et là-bas.

## Les risques incroyables pris par le système financier pour des bénéfices démesurés

Le premier rôle est tenu par les banques. Dans les deux cas, elles disposent de liquidités considérables et sont à la recherche d'emprunteurs. En 2005-2007, les banques sont très riches, les transnationales dont elles sont les grands actionnaires font des profits vertigineux, elles sont éminemment prêteuses. Les taux sont bas, les potentiels immenses. Les banques américaines n'hésitent pas à faire des prêts immobiliers à des clients quasi insolubles. Le taux de départ ridiculement bas, sera, après les deux premières années, exagérément élevé. Si le niveau du « *prime rate* » (taux interbancaire de New York) monte du fait de la clause de variabilité et d'indexation et que, du même coup, le prix de l'immobilier se stabilise ou baisse, l'emprunt sera difficilement remboursable. La maison devenant invendable au prix espéré, ce sera la faillite de l'acheteur endetté.

Par la magie de la technologie financière, la titrisation - le regroupement des créances immobilières en paquets et l'émission de titres négociables représentant ces paquets -, les banques revendent ces créances improbables, mais avec bénéfiques, sur le marché des actions. Les investisseurs, à la recherche de profits exceptionnels, ne peuvent pas toujours évaluer les dangers. Après la vente de ces créances titrisées, les risques sont externalisés et dilués dans l'ensemble de la planète financière. Les banques peuvent alors s'engager sans risques apparents à prêter à de nouveaux emprunteurs insolubles (les « ninjas » : *no income, no job, no asset*) au-delà de tous les critères de la soit disant « bonne gouvernance ». Car, pour que la chaîne des profits issus des « subprimés » fonctionne sans cassures, il faut l'approvisionnement en permanence avec de nouveaux acheteurs quelle que soit leur solvabilité.

En 60-70, les caisses des banques internationales ont été remplies, une première fois par le retour des dons américains du Plan Marshall après la reconstruction de l'Europe et une deuxième fois par le retour des avoirs des producteurs de pétrole après la montée vertigineuse des prix décidée par l'Opep en 73. Le métier d'une banque étant de prêter et non de thésauriser, quel meilleur argument pour convaincre l'emprunteur que des taux très bas. Mais comme pour les « subprimés », ils seront variables et indexés sur le « prime rate », ce taux fixé par le Trésor américain pour le refinancement des banques. Le taux de l'inflation monétaire - la perte de valeur de la monnaie - sera parfois supérieur au taux nominal des prêts. Une situation qui sera favorable aux pays emprunteurs jusqu'au début 80. Pourtant, les banques prêteront largement au-delà de leurs fonds propres, prenant des risques inouïs. Elles ne chercheront pas plus à savoir si les pays seront solvables jusqu'au terme des contrats.

### La mise en faillite des pays pauvres dans le premier cas et des pauvres du pays le plus riche dans l'autre

Lorsque les Etats-Unis décident unilatéralement de multiplier en 1979 le taux de refinancement des banques par quatre pour casser la perte de valeur du dollar et faire rentrer les capitaux étrangers dans leur pays, ils entraînent le renchérissement des remboursements de la dette extérieure des pays en développement dans les mêmes proportions par l'effet de la variabilité et de l'indexation. Ces derniers, ne pouvant plus payer, font appel au FMI, dernier recours qui impose alors, en échange de son aide, des conditionnalités ultralibérales appelées PAS (plans d'ajustement structurel)

Le piège de la dette vient de fonctionner. Les pays en développement empruntent pour rembourser une dette devenue impayable pour cause de force majeure (imprévisible, extérieure et irrépressible). Ces dettes ne sont plus légitimes, elles n'avaient juridiquement pas à être remboursées : les clauses du contrat d'origine étant devenues trop différentes. A celles-la, il faut rajouter les dettes « odieuses » : celles correspondant aux prêts faits aux dictateurs. Et pourtant les pays et leurs contribuables paieront et payent encore aujourd'hui. Le résultat a été la paupérisation de la grande majorité des populations de ces pays et la mort par malnutrition et maladie pour beaucoup.

En 2007, la même cause, la montée des taux américains provoque mécaniquement le renchérissement des mensualités des emprunteurs « subprime ». Les nouveaux acheteurs se font rares, les « Ninjas » commencent à tomber en faillite. A la fin de la deuxième année, les remboursements sont trop lourds - le prix de l'immobilier surévalué retombe, les maisons sont invendables et c'est l'ensemble de la chaîne des créances « subprimés » titrisées qui s'écroule. Des millions de foyers américains vont se retrouver dépossédés de leur maison. Dans les deux cas, c'est l'ensemble de la planète financière qui se met

à tanguer dangereusement et les populations les plus fragiles qui subissent les pertes et paient la facture.

### Le sauvetage par les banques centrales ou le FMI, donc par l'argent public, quand la conjoncture se retourne : la mise en danger de l'économie planétaire

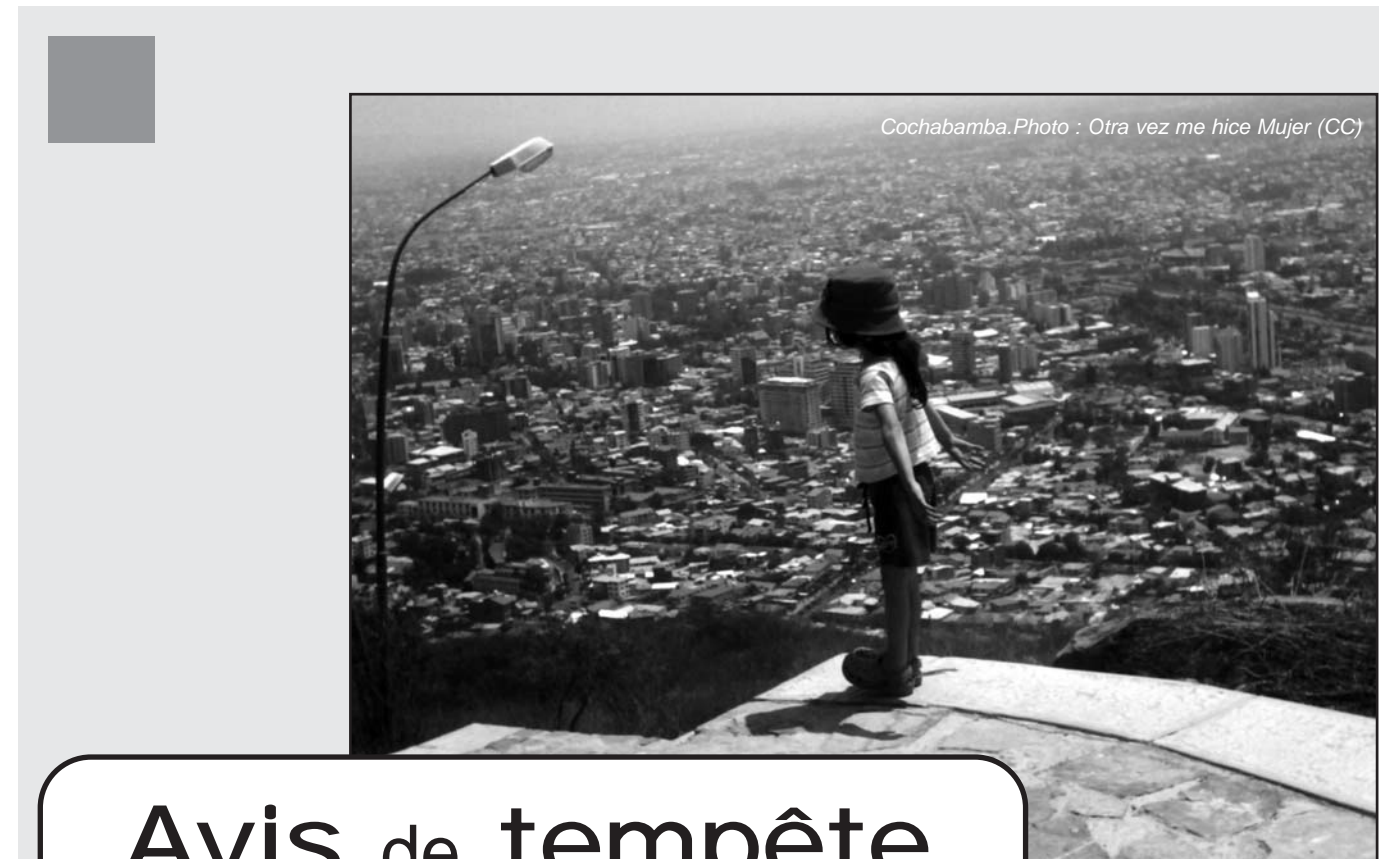
Sans les apports d'argent détenu par les institutions publiques ou internationales, le système financier se serait très probablement écroulé sur lui-même dans les deux cas. Résultat, ce sont d'abord les banques, engagées bien au-delà de leurs fonds propres, qui seront sauvées en 1980. C'est l'ensemble du système financier international qui évite la faillite du même coup grâce à l'argent public détenu par le FMI. Ce dernier impose que les banques soient remboursées en premier. Le développement des pays en grande difficulté, lui, attendra. En 2007, c'est de nouveau le système financier international qui échappe à la catastrophe grâce aux injections monétaires des banques centrales à New York comme à Francfort ou à Tokyo. Des centaines de milliards de dollars et d'euros ramènent un peu de la confiance perdue dans un système financier aveuglé par les reflets de ses faux diamants. Les pauvres, ceux qui auront perdu leur maison dans ce jeu de dupe, passeront leur tour, pas de chance.

### Les conditionnalités imposées par le prêteur : une domination totale sur son débiteur en cas de défaillance

Alors que ce sont des décisions financières extérieures aux pays en développement qui créent le problème de solvabilité, le FMI va imposer que les budgets des pays emprunteurs soient élagués au plus court. Les plans d'ajustement structurel, la lutte contre la pauvreté, les annulations de dette, l'APD, les Objectifs du Millénaire pour le Développement n'y changeront rien, ou si peu, car ils permettront à un système injuste, immoral et inhumain de perdurer. Ce sont les populations innocentes qui vont perdre leurs services publics, santé, éducation, infrastructures. En plus, elles subiront la libéralisation à marche forcée, l'ouverture des frontières avec la concurrence totalement déséquilibrée entre les petits producteurs du Sud et les multinationales du Nord. Elles devront aussi rembourser indéfiniment une dette pourtant devenue illégitime quand elle n'était pas déjà « odieuse ». Les effets de la crise de la dette ne sont pas terminés car la spirale infernale de l'emprunt pour rembourser le précédent est toujours opérante en 2007 et les 3 milliards d'humains qui vivent avec moins de 2 dollars par jour en sont l'expression la plus visible.

Quant aux millions de latinos et afro-américains des États-Unis, soit ils réussissent à travailler plus - 24h sur 24 - pour payer et enrichir les acheteurs de ces créances titrisées qui rapportent jusqu'à 16 ou 18% à leurs détenteurs alors que le taux de refinancement des banques est à 4%. Soit ils retourneront dans des logements insalubres après avoir tout perdu. Ils ne seront même pas aidés par ces drôles de pouvoirs publics qui viennent de sauver un système financier aussi féroce et ploutocratique qu'incapable de s'autogérer.

Nicolas Sersiron



## Avis de tempête en Bolivie

Ce pays de 10 millions d'habitants est un des plus pauvres d'Amérique latine. Sa capitale La Paz est située à 3.600 mètres d'altitude. Le pays comprend trois grands types de géographie : une grande région montagneuse avec des plaines situées au-dessus de 2.500 mètres d'altitude à la frontière avec le Pérou, le Chili et l'Argentine ; une plaine à basse altitude proche de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay et une région amazonienne avec végétation luxuriante proche du Brésil. Le pays est exportateur de combustibles, de matières premières et de produits agricoles : pétrole, gaz, étain, soja... Le pays a connu une grande explosion révolutionnaire en 1952 qui a abouti à une réforme agraire et à des nationalisations. A partir de 1971, la Bolivie a connu un régime militaire conduit par le général Banzer.

## Les années de choc

Très affectée par la crise de la dette qui a explosé en 1982, la Bolivie a été soumise à un plan de choc néolibéral à partir de 1985 : privatisation des mines et du pétrole, réduction massive des salaires et de l'emploi, ouverture économique forcée, réduction des dépenses publiques. L'auteur intellectuel de ce plan d'ajustement structurel est l'économiste nord-américain Jeffrey Sachs qui ensuite a conçu le plan de choc appliqué en Russie puis s'est converti en un adepte de l'annulation de la dette des pays pauvres notamment des pays d'Afrique sub-saharienne. A partir de l'année 2000 et jusqu'à aujourd'hui, les luttes sociales ont été nombreuses et le peuple bolivien a joué un rôle d'avant-garde au niveau mondial en mettant la lutte pour le contrôle public sur les biens communs au centre de l'agenda : la lutte victorieuse contre la privatisation de l'eau à Cochabamba en avril 2000 et à El Alto en 2004 ; la lutte pour la récupération du contrôle public sur le gaz en 2003.

## Le contexte de la présidence d'Evo Morales

La majorité de la population est indienne. Elle a été exclue du pouvoir jusqu'à l'élection fin 2005 d'Evo Morales, indien Aymara, ex-dirigeant syndical paysan des producteurs de la feuille de coca, à la présidence de la république bolivienne. Le MAS (Mouvement vers le Socialisme), parti d'Evo Morales, est majoritaire à l'assemblée constituante. Evo Morales dispose d'une majorité à la chambre des députés mais pas au Sénat qui, dominé par la droite, tente de bloquer toutes les réformes démocratiques et toutes les mesures favorables au peuple. En 2006, Evo Morales et son gouvernement ont décrété la nationalisation du pétrole et du gaz, ce qui est très apprécié par une très grande majorité de la population. La Bolivie d'Evo Morales est très proche des gouvernements vénézuélien, cubain et équatorien. La Bolivie fait partie de l'ALBA, l'Alternative bolivarienne pour les

## Une mission du CADTM

Eric Toussaint (CADTM) a vécu trois jours d'activité intense en Bolivie du mercredi 21 novembre au vendredi 23 novembre 2007. Il était invité par la « Section bolivienne des Droits Humains » (Capitulo boliviano de derechos humanos) en collaboration avec le CEDLA (Centro de Estudio para el Desarrollo laboral y agrario) et par la principale Université publique (UMSA). Eric Toussaint a présenté l'édition bolivienne de son livre « *Banque mondiale : le Coup d'Etat permanent* » qui est en diffusion gratuite<sup>1</sup>. Le séjour a été ponctué de nombreuses conférences publiques, de nombreux contacts avec la presse mais aussi avec des leaders et des militants de mouvements sociaux. A certaines réunions, l'assemblée constituait un patchwork d'associations populaires : association d'handicapés, orchestre de musique populaire (*Chimpu*), association de jeunes (l'aube nouvelle : *nuevo amanecer*), coopérative de production, association d'artisans bijoutiers, association d'artisans boulangers, bibliothèque populaire, centre culturel, centrale ouvrière... Et, à chaque fois, les débats portaient sur la Banque du Sud, l'audit de la dette.

Lors d'une réunion des mouvements sociaux, le CADTM a fait 5 propositions : 1) envisager un procès contre la Banque mondiale en Bolivie, 2) obtenir du président Evo Morales la création d'une commission d'audit de la dette publique interne et externe à l'image de l'Equateur ; 3) réaliser une édition bolivienne du Manuel de la dette CADTM/CETIM ; 4) signer la deuxième lettre ouverte des mouvements sociaux aux présidents latino-américains lancés dans la création de la Banque du Sud ; 5) organiser en Bolivie des actions dans le cadre de la semaine globale d'action du Forum social mondial qui culminera le samedi 26 janvier 2008. Réponse enthousiaste.

Cela dans un contexte politique tendu. Ainsi, pendant une des conférences publiques, à un kilomètre de là, 3.000 manifestants venant de la ville de El Alto (située à 10 km de La Paz) arrivaient sur la place centrale (Plaza Murillo) afin de protester contre le Sénat tenu par la droite. Les manifestants qui soutiennent le gouvernement d'Evo Morales (en se situant sur sa gauche) demandaient la fermeture du Sénat qui bloque notamment une loi favorable aux pensionnés à faible revenu. A 120 km de La Paz, un groupe indien de 1.000 ponchos rouges armés de chicotes et de quelques fusils se rassemblait avant de prendre la route de Sucre, la capitale administrative de la Bolivie où devait se réunir le lendemain l'Assemblée constituante. Cette Assemblée était en panne depuis trois mois à cause des manœuvres de la droite minoritaire qui veut à tout prix éviter une réforme démocratique des institutions du pays. Par bien des aspects, cette droite est raciste à l'égard de la majorité indienne de la population. La droite défend clairement à la fois les privilèges des capitalistes et la minorité blanche du pays (dans laquelle se recrutent la plupart des capitalistes). Comme indiqué précédemment, les bastions de la droite sont Santa Cruz (capitale financière du pays) et Cochabamba. La droite est soutenue activement par la hiérarchie catholique qui, ce jour-là, a critiqué les mobilisations populaires et a attaqué le gouvernement. Au même moment, à Sucre, des étudiants de l'université locale soutenus par la droite expulsaient une délégation d'un millier d'Indiens venus soutenir les travaux de la Constituante. Cette délégation indienne avait été invitée par les autorités universitaires à camper sur le campus. Les étudiants ont invectivé de manière raciste les Indiens et ont tenté violemment de les expulser du domaine universitaire. Plusieurs dizaines de délégués d'El Alto ont alors pris la route de Sucre en bus. Les partisans de la droite occupaient différentes institutions publiques à Sucre et dans les localités environnantes et l'Armée devait intervenir pacifiquement pour les en empêcher. Dans ce contexte, l'Assemblée constituante a décidé de se réunir dans une caserne militaire de Sucre afin d'éviter d'être bloquée dans ses travaux par des actions de la droite.

Amériques, et a signé des traités commerciaux entre les peuples avec le Venezuela et Cuba.

Les gouverneurs des provinces de Santa Cruz et de Cochabamba au service des capitalistes locaux font tout pour déstabiliser le régime d'Evo Morales : menace de sécession, refus d'appliquer des réformes, mobilisation de secteurs de la population financées par le patronat, campagne diffamatoire contre Evo Morales et son gouvernement. La province riche de Santa Cruz se comporte comme la Croatie lors de l'éclatement de la Yougoslavie au début des années 1990 (une série d'immigrés croates jouent d'ailleurs un rôle actif dans la menace de sécession) : elle déclare qu'elle ne veut plus financer les provinces pauvres du pays et la capitale. Nous assistons au même jeu centrifuge au Venezuela avec l'Etat pétrolier de Zulia (capitale Maracaibo) qui menace aussi de se séparer du reste du pays ainsi qu'en Equateur avec la province de Guayaquil (ville très riche du littoral tenue par la droite).

La dette publique externe de la Bolivie a été réduite de 45% en 2005-2006. Dans le cadre de l'achèvement de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés), la Banque mondiale, le FMI et la BID (Banque interaméricaine de développement) ont annulé environ 2 milliards de dollars de dette. Par contre, la dette publique interne monte en flèche ces dernières années et dépasse aujourd'hui la dette publique externe. Le service de la dette publique ne baisse donc pas fortement, il oscille entre 800 et 900 millions de dollars par an. En 2006, le service de la dette publique interne a coûté 556 millions de dollars au Trésor public et celui de la dette publique externe a représenté 325 millions de dollars.

## Telecom Italia : bas les pattes de la Bolivie !

Hugo Ruiz Diaz Balbuena, conseiller juridique du CADTM, représente l'Association Américaine des Juristes auprès des Nations unies à Genève. Depuis un an, il travaille étroitement avec les autorités boliviennes sur les questions des traités bilatéraux d'investissement et du CIRDI - CIADI en espagnol - (le tribunal de la Banque mondiale en matière d'investissement). C'est dans le suivi de cette stratégie qu'Eric Toussaint rencontre Claudia Barrionuevo du ministère des Relations extérieures: elle explique la politique du gouvernement bolivien basée sur l'approfondissement des conquêtes populaires de 2000 car, une fois de plus, la Bolivie est attaquée par une multinationale et la Banque mondiale.<sup>2</sup>

### Le contexte de la plainte -

#### Sur quoi porte t-elle ?

Le 12 octobre 2007, Euro Telecom International (ETI), une filiale entièrement détenue par Telecom Italia S.p.A et contrôlée par du capital Italien et espagnol a entamé une action en justice contre la Bolivie. Dans sa plainte ETI prétend que la volonté du gouvernement bolivien d'examiner les résultats de l'entreprise et d'entamer des négociations pour accroître son contrôle sur le principal opérateur de

télécommunications du pays ont « détruit » son investissement – une plainte largement exagérée puisque la firme continue d'opérer dans le pays et d'y faire des bénéfices. Telecom Italia/ETI a lancé cette plainte devant le panel international d'arbitrage qu'est le Centre international pour le règlement des différends liés à l'investissement (CIRDI), une institution controversée du groupe Banque mondiale qui octroie aux entreprises multinationales des pouvoirs extraordinaires. Telecom Italia/ETI a déposé sa plainte après que la Bolivie ait signifié le 2 mai 2007 sa volonté de se retirer du CIRDI mais, malgré cela, cette institution l'a acceptée.

### La privatisation dans le style bolivien

En 1985, la Bolivie a subi un traitement économique de choc : la population traumatisée par l'instabilité et l'hyperinflation a été soumise à une vague de réformes néolibérales. Dix ans plus tard, une seconde génération de réformes était lancée pour privatiser les entreprises publiques, des secteurs stratégiques sont ainsi passés sous le contrôle du capital étranger.

A coups de millions de dollars de prêts et d'assistance technique de la Banque mondiale, les partisans des privatisations – en particulier le président Sanchez de Lózada – avaient promis que celles-ci généreraient de la croissance économique qui permettrait le remplacement des emplois perdus dans le secteur public, créerait de nouveaux emplois et contribuerait à des fonds de pension stables et au développement des marchés de capitaux. Aucune de ces promesses ne s'est concrétisée ; l'économie s'est étioyée, la création d'emploi promise n'a pas eu lieu, les retraites sont entrées dans une crise sévère et les revenus de l'Etat se sont effondrés. Suite à cela, les diktats du FMI pour réduire les déficits largement provoqués par les privatisations ont conduit à des émeutes et à la mort de plus de 30 personnes en février 2003. La compagnie publique de téléphone ENTEL faisait partie des entreprises privatisées. Avant sa privatisation, elle faisait partie, avec l'entreprise pétrolière et gazière publique YPFB, des principaux contributeurs aux recettes de l'Etat et elle était l'une des entreprises publiques les mieux gérées et les plus rentables. Elle est ensuite passée sous le contrôle -par rachat de 50% de ses actions- de la compagnie italienne STET – absorbée par Telecom Italia en 1997. Telecom Italia a ainsi bénéficié du monopole de fait dont jouissait l'entreprise publique par le contrôle de 80% du marché des appels longue distance et 75% du marché de la téléphonie mobile.

La contribution de cette privatisation au développement de la Bolivie est hypothétique et hautement discutable. La stratégie de Telecom Italia semble avoir été d'investir juste assez pour consolider la position d'ENTEL comme acteur dominant sur le marché bolivien et pour générer des bénéfices pour Telecom Italia/ETI. Les efforts ont alors porté sur le retrait des bénéfices de la Bolivie. La firme a été accusée de déplacer des ressources d'ENTEL et de les transférer dans des filiales appartenant entièrement à Telecom Italia/ETI hors de Bolivie. La loi interdisait le transfert de ressources hors de Bolivie tant qu'elle n'aurait pas rempli ses obligations d'investissement tels que mentionnées dans le contrat de privatisation de 1995. Malheureusement, en mai 2005, le président Carlos Mesa

fait un virage hautement controversé et confie à son ministre du développement économique le pouvoir de certifier que Telecom Italie avait bien rempli ses responsabilités d'investissement en Bolivie. Mesa a été remplacé le 9 juin 2005 par un autre président de transition, Eduardo Rodriguez. Le 12 août 2005, le ministre du développement économique Carlos Diaz a procédé à la « certification » que Telecom Italie/ETI avait rempli ses obligations et donnant ainsi à la firme la possibilité de transférer ses ressources hors du pays. Le Tribunal constitutionnel a dit quelques heures avant que le président nouvellement élu Evo Morales n'assume ses fonctions, que la mesure n'allait pas à l'encontre de la Constitution. Avec ce « feu vert » largement sujet à controverse, la firme a rapidement effectué des sorties de capitaux pour des centaines de millions de dollars. Ceux-ci ont alors été transférés aux actionnaires étrangers – alors que les services de télécoms et d'information étaient et sont toujours très largement insuffisants. La privatisation présentée comme une « capitalisation » en 1995, s'était 10 ans plus tard largement convertie en une « décapitalisation ».

### Quel est le motif de la plainte de ETI contre la Bolivie ?

En 2006, le gouvernement d'Evo Morales est revenu sur la privatisation de ENTEL au bénéfice de Telecom Italie/ETI : il s'est rendu compte de nombreuses lacunes dans les services à rendre à la population et du manque de recettes fiscales dû au transfert de capitaux vers l'extérieur mentionné précédemment. En mars et avril 2007, le gouvernement décrète une commission pour étudier et recommander des propositions pour récupérer le contrôle sur ENTEL et annule un décret antérieur qui avait conduit à la certification sujette à controverse des investissements d'ENTEL en Bolivie. Ces décrets sont des actions publiques conformes à la Constitution permettant aux investisseurs de saisir les instances de régulation et les tribunaux nationaux.

Telecom Italie/ETI a cependant préféré faire appel au CIRDI – le « terrain de jeu » favori des multinationales et des avocats d'affaires. Dans sa lettre du 12 octobre 2007, Telecom Italie/ETI a déclaré que les actions de la Bolivie avaient « détruit la valeur » de son investissement. Les charges ne sont pas fondées : jusqu'à présent ENTEL continue d'opérer et de faire des bénéfices du fait de sa position dominante dans le marché de la téléphonie mobile et sur d'autres marchés de télécoms en Bolivie – difficile alors de parler d'investissement « détruit ». Qu'est ce donc qui est en cause ? Certains disent que Telecom/ETI veut quitter la Bolivie pour des marchés plus lucratifs ailleurs et utilise le CIRDI pour partir en obtenant des dommages/intérêts aussi élevés que possible non seulement pour des dommages avérés mais aussi pour des « futurs » profits perdus qui pourraient se monter à des centaines de millions de dollars.

Mais en Bolivie, pour la première fois, un président démocratiquement élu a la volonté et la capacité d'examiner la gestion des opérations privatisées et fait le nécessaire pour défendre et promouvoir l'intérêt public. C'est cela que le président Evo Morales veut dire en parlant de rechercher « des partenaires et non des patrons » dans

ses relations avec les entreprises étrangères. Etablir des relations avec des partenaires nécessite de rétablir les équilibres nécessaires - dans ce cas-ci s'assurer que les ressources générées en Bolivie vont servir à son développement. C'est pour cela que le 2 mai 2007, la Bolivie a annoncé qu'elle se retirait du CIRDI et elle examine maintenant attentivement les traités d'investissement signés avec plusieurs pays. Cela tombe sous le sens : à partir du moment où la Bolivie se retire du traité, elle dit clairement et juridiquement « assez ». Il est important de noter que malgré son retrait du CIRDI, la Bolivie continue à proposer des solutions juridiques nationales et internationales aux investisseurs.

Cependant dans un virage désespéré de dernière minute, ETI a demandé l'arbitrage le 12 octobre 2007 sous couvert du traité bilatéral entre les Pays Bas et la Bolivie et le CIRDI a accepté. Le 31 octobre, la plainte a été officiellement enregistrée par Ana Palacios, secrétaire générale du CIRDI et ancienne ministre des Affaires Etrangères du gouvernement Aznar.

En résumé, le « différend » se base sur une série de charges fausses ou exagérées pour lequel il existe des solutions administratives et juridiques en Bolivie. Telecom Italie/ETI veut quitter la Bolivie avec des millions de dommages/intérêts. Pour arriver à ses fins, la transnationale a cherché une instance internationale qui est en effet la préférée des investisseurs.

Le CADTM a pris des contacts en Italie et au niveau de la GUE (Gauche du parlement européen) pour impulser un soutien syndical et politique au gouvernement bolivien face à cette nouvelle atteinte aux droits fondamentaux des peuples et à la souveraineté des Etats.<sup>3</sup>

### Éric Toussaint

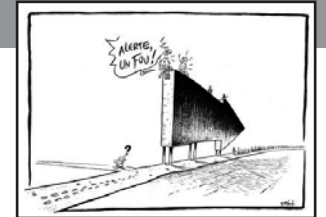
1 C'est la quatrième édition en espagnol de ce livre au cours de l'année 2007 : la première édition a été réalisée à Barcelone par El Viejo Topo (janvier 2007), la deuxième est parue à Caracas le 8 août 2007 sous la responsabilité du Centre international Miranda (diffusion gratuite), la troisième a été réalisée par l'éditeur Abya-Yala en Equateur et a été présentée le 17 août 2007 à Quito.

2 <http://www.cadtm.org/spip.php?article2982>. Cette partie de l'article s'inspire des documents officiels remis par le ministère des Relations extérieures. Traduction : Virginie de Romanet

3 <http://www.cadtm.org/spip.php?article2982>

## Développement et immigration : des positions rares dans le monde politique

Discours du président équatorien Rafael CORREA à l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 26 septembre 2007



Dessin de Stiki

### Les objectifs du Millénaire limitent les aspirations de changement social'

Monsieur le Président, Excellences, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement et Messieurs les Représentants des Gouvernements du Monde, permettez-moi de commencer cette intervention par une réflexion sur l'engagement de la lutte contre la pauvreté, en vigueur depuis septembre 2000, quand 189 pays ont souscrit à la déclaration des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD). En vertu de cet accord, nous nous sommes engagés à atteindre, d'ici 2015, certains objectifs de base sur le chemin du Développement Humain.

### Limites des « objectifs du Millénaire »

Aujourd'hui, depuis qu'un gouvernement a proclamé en Équateur une révolution citoyenne, démocratique, éthique et nationaliste, nous souhaitons proposer quelques réflexions critiques sur le concept même des OMD, sur leurs limites et sur les dangers qu'impliquent des agendas minimalistes de cette nature, surtout face aux profondes asymétries sociales et économiques que vit la planète.

La première limite des OMD est qu'ils constituent une stratégie minimaliste pour réduire la pauvreté. Notre but est d'aller bien au delà de tels minima, en approfondissant les objectifs et en y incorporant de nombreux autres. Le fait de se rallier de manière exclusive à une optique de besoins minimums, comme celle que posent les OMD, implique un haut risque qui, tout en cherchant à satisfaire les consciences, limite les aspirations au changement social.

Ainsi, nous pouvons affirmer qu'il existe deux niveaux qui nous permettent de caractériser la vie des personnes. Le premier a trait aux capacités indispensables des êtres humains pour subsister au sein de la société, capacités sans lesquelles une vie ne mérite pas d'être qualifiée d'humaine. Le second niveau se réfère aux capacités qui permettent à chacun de se réaliser en tant que personne dans cette société. Nous ne parlons donc pas seulement de subsistance, mais du droit de jouir d'une vie digne d'être vécue.

### Non aux objectifs minimalistes

Monsieur le Président, Excellences, nous pensons qu'avoir pour but de vivre avec un dollar plus un centime par jour de sorte à, soi disant, vaincre l'extrême pauvreté, ou éviter de mourir prématurément, comme cela figure dans les OMD, ne permet pas de mener une vie décente. Le développement de politiques publiques dans un pays qui aspire à un changement radical, comme c'est le cas de l'Équateur, ne peut se contenter d'atteindre des objectifs minimalistes. Bien sûr, éviter la mort prématurée de garçons et de filles ou de femmes lors de l'accouchement, est un objectif incontestable. Cependant, en ne nous centrant que sur cela, nous courons le risque de nous contenter du fait que la vie humaine soit simplement un processus de résistance visant à prolonger de quelques heures l'existence des personnes.

### Objectifs communs sur des maxima sociaux

Par conséquent, nous proposons des objectifs communs non seulement sur des minima de vie mais sur des maxima sociaux. Par exem-

ple, nous considérons qu'il est possible de partager des identités diverses, de construire et de récupérer des espaces publics, de garantir l'accès à la justice, d'avoir un emploi qui garantisse le droit à gagner sa vie, d'avoir du temps pour la méditation, la création artistique et le loisir, des objectifs qui se trouvent déjà dans le *Plan National de Développement* mis en vigueur par le gouvernement équatorien. Nous renonçons ainsi à l'idée selon laquelle le présent est une pure fatalité historique face à laquelle nous nous soumettons en ne cherchant à satisfaire que des minima clairement élémentaires.

De plus, le fait de se contenter de ces minima suppose également la légitimation de la réalité que nous vivons, puisque de tels minima ne cherchent pas à remettre en cause les écarts ni les relations de pouvoir existants entre les sujets et entre les sociétés. En ce sens, nous plaidons également en faveur de la reconnaissance d'une dignité égale pour tous les êtres humains. Accorder à certaines personnes des minima doit être, tout au plus, un objectif transitoire et ne doit jamais être considéré comme un *modus operandi* de la politique publique, du fait que cela suppose de situer le « bénéficiaire » dans une position d'infériorité face aux autres. En d'autres termes, cela suppose de ne pas reconnaître son droit égal à la dignité humaine face aux autres. De fait, ce n'est pas un hasard si des bureaucraties internationales comme la Banque mondiale proposent systématiquement de fournir des rapports sur la pauvreté (« *poverty reports* ») sans que jamais il ne leur soit venu à l'esprit de réaliser des rapports sur les inégalités (« *inequality reports* »). C'est pour cela que la meilleure stratégie de réduction de la pauvreté dans la dignité est sans doute la réduction des écarts sociaux, économiques, territoriaux, environnementaux et culturels. De cette façon, un des objectifs principaux de notre gouvernement est de diminuer les inégalités dans le cadre d'un développement endogène, d'inclusion économique et de cohésion sociale et territoriale, aussi bien au niveau interne qu'au niveau global.

### Droits humains et valeurs universelles contre programmes sociaux qui fragmentent la société

Dans le même sens, nous cherchons à réaliser en Équateur le règne des droits humains et des valeurs universelles. Au contraire, ce que la longue et triste nuit néolibérale préconisait, dans une perspective d'assistance et de compensation des conséquences de l'absolutisme du marché, ce sont des programmes sociaux qui ont fragmenté la société en autant de parties qu'il existe de groupes sociaux. Cependant, un projet national et un changement des rapports de force au sein d'une société ne signifient pas une addition de fragments qui voudraient, par le hasard du destin, acquiescer du sens et de la cohérence et se compléter comme les parties d'un puzzle, même si nous ne disposons pas de toutes les pièces qui le composent.

Il est indispensable d'élaborer un projet partagé, qui doit être en constante redéfinition, et qui ait justement pour objectif que tous, nous souhaitions y prendre part. Pour cela, nous avons élaboré en Équateur le *Plan National de Développement* de façon démocratique, parce nous pensons que sans la participation de tous aux décisions fondamenta-

les de la société, aucun pays ne pourra légitimer et rendre ses décisions politiques plus efficaces. Il s'agit en définitive de modifier une pratique politique appliquée par les secteurs traditionnels, avec leur technocratie et leur élitisme, pour rendre la parole et l'action à ceux qui doivent être les maîtres, les protagonistes et les bénéficiaires des politiques publiques.

De plus, je souhaiterais signaler que les OMD souffrent d'une vision du développement attachée à des critères de consommation et à une stratégie liée aux processus de libéralisation économique. Notre vision du développement est très différente : nous entendons par développement le bien être de tous, en paix et en harmonie avec la nature, et la prolongation infinie des cultures humaines.

## **Proposition équatorienne pour la réduction de CO2 : laisser le pétrole en terre**

En ce sens, il nous plaît que les effets dévastateurs et injustes du changement climatique, soient largement débattus au sein de cette Assemblée. L'Equateur a fait une proposition concrète et novatrice pour contribuer à la réduction de l'émission de CO2 et à la conservation de la biodiversité avec notre projet Yasuní-ITT. L'initiative pose l'engagement de ne pas exploiter environ 920 millions de barils de pétrole et d'éviter ainsi l'émission de près de 111 millions de tonnes de carbone provenant de l'utilisation de combustibles fossiles.

Cependant, cela impliquerait de ne plus recevoir des investissements pour ce projet et un manque à gagner de près de 720 millions de dollars par an, ce qui est très significatif pour l'économie équatorienne. Nous sommes disposés à faire cet immense sacrifice, mais en demandant la co-responsabilité de la communauté internationale (surtout les pays développés, principaux prédateurs de la planète) et une compensation minimale pour les biens environnementaux que nous générons. Ce serait un extraordinaire exemple d'action collective mondiale (passer de la rhétorique aux faits concrets, à la pratique) qui permettrait non seulement de réduire le réchauffement mondial pour le bénéfice de toute la planète mais également d'inaugurer une nouvelle logique économique pour le XXIème siècle, où l'on prend en compte la création de valeur d'usage plutôt que la production de marchandises.

## **Déclaration des Droits de Peuples indigènes**

Parlant de cultures, nous nous réjouissons aussi du fait que l'Assemblée des Nations unies ait adopté il y a quelques jours la Déclaration des Droits des Peuples Indigènes, très activement appuyée par l'Equateur. Il a fallu attendre plus de 20 ans pour que cet instrument soit approuvé : ce sera la charte fondamentale pour la protection des droits humains de nos peuples autochtones.

## **Pour l'Equateur, il n'existe pas d'êtres humains illégaux**

Enfin, le bien être dont nous parlons présuppose aussi que les libertés, opportunités et potentialités réelles des individus soient amplifiées. En ce sens, le fait que d'une part, on promeut au niveau mondial la libre circulation des marchandises et des capitaux en cherchant la rentabilité maximale, mais que, d'un autre côté, on pénalise la libre circulation de personnes à la recherche d'un emploi digne est un paradoxe immoral : c'est tout simplement intolérable et insoutenable d'un point de vue éthique.

Pour le Gouvernement de l'Equateur, il n'y a pas d'êtres humains illégaux et les Nations unies doivent insister sur ce point. Il n'existe pas d'êtres humains illégaux. C'est inadmissible. Nous travaillons activement pour promouvoir un changement de ces politiques migratoires internationales honteuses, sans oublier, évidemment, que notre plus grande responsabilité est la construction d'un pays qui offre les garanties d'une vie digne comme mécanisme de prévention à l'exode forcé par la pauvreté et l'exclusion.

## **Il n'y a pas de fin de l'Histoire et des idéologies**

Monsieur le Président, Excellences, nous ne devons pas nous faire d'illusions face à ceux qui proclament la fin des idéologies, la fin de l'histoire. Les secteurs conservateurs veulent nous faire croire que nous vivons dans le meilleur des mondes possibles et qu'il faut abandonner toute tentative de changement, toute tentative de construction de notre propre identité individuelle et collective, toute tentative de construction de notre histoire.

Face à cette conception du monde, mesquine et auto satisfait, nous, nous soutenons qu'il est possible de mener à bien une action collective, consciente et démocratique, pour diriger nos vies et organiser la société mondiale d'une autre manière, avec un visage plus humain. Notre concept du développement nous oblige à nous reconnaître, à nous comprendre et à nous estimer les uns les autres, afin de rendre possible l'autoréalisation et la construction d'un avenir partagé. C'est à la construction de ce monde, de ce rêve, que l'Equateur vous invite.

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup.

### **Rafael Correa Delgado**

Economiste et professeur d'université. Président de la République de l'Equateur.

1 Discours prononcé à la Soixante-deuxième Assemblée Générale de l'Organisation des Nations unies à New York. Traduction française par Denise Comanne, Cécile Lamarque et Eric Toussaint (CADTM)

## **Il n'y a pas d'êtres humains illégaux**

*Le CADTM essaye de constamment mettre en relation sa lutte pour l'annulation de la dette et la problématique de l'immigration. Ceux qui refusent d'accueillir « toute la misère du monde » sont ceux-là même qui la créent de toutes pièces. Pour une fois, le président d'un pays, Rafael Correa en Equateur, a un message cohérent sur toute la ligne : ça vaut la peine de la souligner.*

San Gabriel, 4/07/2007. Le président Rafael Correa lance un message au peuple belge : pour l'Equateur, il n'y a pas d'êtres humains illégaux. Les Belges seraient les bienvenus en situation difficile. Il appelle à construire une patrie où personne ne devrait partir pour chercher un meilleur destin. « Quel chagrin que la Belgique ait commis de tels abus. Si le président Chavez, Evo Morales, Fidel Castro, nous avions enfermé trois jours une mère étrangère et sa fille de 11 ans, on nous qualifierait de dictateurs, sanguinaires, sauvages... La Belgique a emprisonné un mois notre compagne Ana Cajamarca et sa fille Angélica de 11 ans. Quelle Barbarie ».

Le président affirme que si les citoyens belges se voient obligés un jour d'abandonner leur patrie, ils seront reçus en Equateur les bras ouverts. « Nous devons nous attacher à construire une patrie d'où personne ne devra partir et où ceux qui partiront un jour, pourront revenir, évitant ces humiliations de nos compatriotes à l'étranger ». « Je veux dire à la Belgique, à ce peuple belge que l'aime tant – mon épouse est de là-bas et mes enfants ont la double nationalité, je la considère comme ma seconde patrie – à ce ministre qui a dit que si les Equatoriens étaient si maltraités en Belgique, pourquoi veulent-ils tous y rester, qu'ils ne soient pas obligés de partir à cause d'une pluie acide ou de quelque catastrophe naturelle, vu les abus qu'ils ont fait subir à la nature. En tous cas, si un jour, vous, compagnons belges, vous voyez obligés de quitter votre patrie, vous trouverez la sécurité ici, en Equateur, vous serez reçus comme des frères parce que nous, nous considérons qu'il n'y a pas d'être humains illégaux et toujours, nous vous ouvrirons les bras ».

Belle leçon... par delà les frontières et les époques...

*Ça y est ! Elle est née le dimanche 9 décembre 2007 à Buenos Aires. Autour du berceau, Nestor Kirchner qui accomplit ainsi son dernier acte de président argentin, les présidents Lula (Brésil), Duarte (Paraguay), Correa (Equateur), Morales (Bolivie), Chavez (Venezuela). D'autres pays d'Amérique latine (l'Uruguay ne devrait pas tarder) peuvent intégrer la nouvelle banque. Elle sera opérationnelle en 2008 avec un capital initial de sept mille millions de dollars. Siège à Caracas et deux sièges annexes à Buenos Aires et à La Paz. C'est très bon pour l'intégration sud-américaine, pour la création d'une future monnaie unique, pour la souveraineté vis-à-vis de la Banque mondiale et du FMI... Bref, c'est un espoir. Mais quel sera le modèle de développement inhérent à la nouvelle instance ? C'est encore trop tôt pour le dire. Le CADTM qui a plaidé intensément pour une banque réellement alternative à la Banque mondiale suivra de près le dossier.*

## La Banque du Sud est née

Des mouvements sociaux et des personnalités importantes d'Amérique latine et du monde se prononcent pour la création d'une Banque du Sud'

Ce week-end à Buenos-Aires, plus de 400 organisations et personnalités ont transmis une deuxième<sup>2</sup> lettre ouverte aux présidents des pays fondateurs de la Banque du Sud en exprimant leur appui critique à la création de cette nouvelle entité financière. La déclaration met en avant les attentes positives quant à la mise en route d'une entité Sud-Sud. Celle-ci vise à reléguer à l'histoire d'une part, les organismes multilatéraux comme la Banque mondiale, le FMI, la Banque inter-américaine de développement (BID) et la Corporation andine de développement (CAF) - largement discrédités par leurs comportements anti-démocratiques, leur manque de transparence et les politiques régressives qu'ils mettent en œuvre - et d'autre part, les expériences négatives de l'ouverture économique qui ont eu pour conséquence toujours plus d'endettement et de sorties de capitaux, la dérégulation et la privatisation du patrimoine public ainsi que des services sociaux fondamentaux dans la région.

Cette lettre ouverte remise aux premiers mandataires de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de l'Equateur, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela met en avant la nécessité que la Banque du Sud fasse partie d'une nouvelle architecture financière régionale à laquelle viendraient s'ajouter dans le futur une monnaie commune et un Fonds du Sud dont la fonction serait d'être une Banque centrale à l'échelle continentale. (...) La déclaration met l'accent sur l'importance du caractère public de la Banque du Sud dirigée par les pays participants sur une base égalitaire. Son financement devra s'effectuer proportionnellement à la capacité économique de chacun des pays et son fonctionnement sur une base à la fois sobre et transparente. Son objectif doit être l'intégration sur une base coopérative visant le plein-emploi, la garantie pour tous/tes dans les faits du droit à l'alimentation, à la santé, au logement et à une éducation universelle publique et gratuite, à la redistribution de la richesse, à la préservation de l'environnement et à la fin des inégalités y compris de genre et d'ethnie.

**« A Messieurs les Présidents d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, d'Equateur, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela.**

**De la part de mouvements sociaux et de personnalités du monde. Lettre ouverte pour une Banque du Sud basée sur un modèle souverain, solidaire, soutenable et intégrateur pour le développement du continent<sup>3</sup>.**

Pour la seconde fois, nous nous adressons à vous pour exprimer l'énorme attente ouverte parmi nos peuples par l'initiative de création

de la Banque du Sud. La réponse positive de nouveaux pays d'Amérique du Sud, qui ont manifesté leur désir de participer à la Banque du Sud, nous réjouit aussi.

Nous soussignés, sommes des réseaux, des organisations et des mouvements sociaux, des syndicats et des personnalités qui luttons contre le fléau des la



dette publique illégitime, les politiques et pratiques perverses des institutions financières internationales existantes et le système de commerce mondial actuel. Nous sommes convaincu(e)s que la décision prise de créer la Banque du Sud peut représenter un immense pas en avant et une opportunité non seulement pour l'Amérique du Sud, mais aussi pour l'Amérique latine et la Caraïbe ainsi que pour d'autres régions de l'Hémisphère sud.

Nous venons de vivre une histoire récente de lutte contre les dictatures dans presque tout le continent. Cela explique notre volonté d'ouvrir et d'instituer de nouveaux espaces de participation et de démocratie directe. Néanmoins, la manière peu transparente et non participative dont se déroulent les négociations pour la création de la Banque du Sud, sans débat politique et sans consultation de nos sociétés, semble indiquer que nous sommes face à quelque chose qui pourrait devenir « du pareil au même ».

Notre conviction est qu'une nouvelle entité financière Sud-Sud doit tendre à dépasser les expériences négatives d'ouverture économique – avec la conséquence de toujours plus d'endettement et de fuite des capitaux -, de déréglementation et de privatisation du patrimoine public et des services de base laminés dans la région. Elle doit tendre aussi à dépasser les comportements non démocratiques, non transparents, régressifs et discrédités des organismes multilatéraux comme la Banque mondiale, la CAF (Corporation andine de développement), la BID (Banque interaméricaine de développement) et le FMI – comportements aujourd'hui amplement reconnus. Notre histoire récente a démontré que les choix de politique économique, sociale et environnementale, imposés à nos gouvernements à travers les conditionnalités, ont entraîné la décapitalisation et la désindustrialisation des économies de la région et les ont emprisonnées dans un modèle « agro - minier – exportateur » qui freine leur développement et approfondit leur situation subalterne vis-à-vis des économies du Nord tout en accroissant les inégalités sociales, les dommages écologiques et les dettes « éternelles » - financière, historique, sociale, culturelle, écologique.

Ayant bien conscience de l'importance pour les pays engagés jusqu'à présent dans la création de la Banque du Sud, d'arriver à un accord sur les thèmes clé liés à sa nature et ses objectifs, sa structure financière et opérationnelle, nous croyons essentiel de soumettre les propositions suivantes qui expriment les aspirations d'amples secteurs des sociétés de nos pays, en accord avec l'expression clairement manifestée de leurs principaux représentants consultés :

1. La Banque du Sud doit tendre à promouvoir un nouveau modèle de développement dont les valeurs fondamentales soient la souveraine-

té de nos peuples sur leur territoire et leur propre développement ; l'autodétermination responsable de nos politiques économiques, sociales et environnementales, la solidarité, la durabilité et la justice écologique. Au travers de la Banque, le développement économique et technologique doivent être conçus comme des moyens d'atteindre l'objectif supérieur qu'est le développement humain et social.

2. L'action de la Banque du Sud doit être déterminée par des mesures concrètes comme le plein emploi dans la dignité, la garantie de l'alimentation, de la santé et du logement, l'universalisation de l'éducation de base publique et gratuite, la redistribution de la richesse pour passer outre les inégalités, y compris celles de genre et d'ethnie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'élimination de leurs impacts sur les populations du continent et les autres peuples du Sud.

3. La Banque du Sud doit partie intégrante d'une nouvelle architecture financière latino-américaine et caribéenne qui comprenne un Fonds du Sud ayant fonction de Banque Centrale continentale, capable d'articuler un grand système continental de paiements avec la plateforme informatique la plus avancée ; un Fonds qui soit capable de lier les politiques qui promeuvent la stabilité macroéconomique avec les politiques de développement et de réduction des asymétries structurelles ; un Fonds qui envisage le développement futur d'un système monétaire commun au service d'une stratégie de renforcement des liens économiques et commerciaux à l'intérieur de la région, en introduisant des échanges entre les monnaies nationales et en travaillant à la création d'une monnaie régionale au moins pour les échanges intra-régionaux. La construction d'un espace de souveraineté monétaire et financière supranational requiert de se doter d'une grande flexibilité locale pour éviter des tendances sous impérialistes et le triomphe de l'orthodoxie monétariste dans certains aspects, comme dans la récente expérience européenne.

4. La Banque du Sud doit servir à récupérer les valeurs relatives aux dettes historiques, sociales et écologiques, dettes dont nos peuples sont créanciers. Les financements qu'elle octroie doivent chercher à dépasser les asymétries, les inégalités sociales et les dommages écologiques qui se sont perpétués depuis plus de cinq siècles sur le continent.

5. La Banque du Sud doit envisager la participation des organisations citoyennes et des mouvements sociaux non seulement dans l'élaboration de son architecture originale mais aussi dans la prise de décisions financières et opérationnelles ainsi que dans le contrôle de l'utilisation des fonds adjugés.

6. La Banque du Sud exerce sa direction de façon égalitaire entre les pays membres, en institutionnalisant et en respectant le principe égalitaire de « un membre, une voix » à tous ses niveaux de décision collégiale. Elle doit aspirer à canaliser l'épargne de l'ensemble de la région.

7. Les souscriptions de capital de la Banque du Sud doivent être proportionnelles à la capacité contributive des économies de ses pays membres. Les autres sources de capitaux de la Banque du Sud incluent une partie des réserves internationales, des prêts des pays membres, des taxes globales communes et des dons. Doivent être exclues les ressources financières des actuelles institutions financières multilatérales et des Etats qui ont perpétré le saccage de notre continent. Des dispositifs de la Banque du Sud doivent permettre l'augmentation croissante de l'utilisation des réserves des pays membres en dehors de la zone du dollar et de l'euro et stimuler le retour des capitaux nationaux déposés à l'étranger.

8. La Banque du Sud doit s'engager à respecter la transparence dans la gestion, en rendant compte publiquement de son fonctionnement et de son activité, en se soumettant à l'audit externe permanent de ses prêts et de son fonctionnement interne avec la participation sociale.

9. Pour que la Banque du Sud ne soit pas la reproduction des institutions financières traditionnelles, il faut que soient mis en avant de manière permanente la qualité, le sérieux et l'efficacité de l'administration, en interdisant tout privilège d'immunité à ses fonctionnaires, en assurant la pleine transparence de la communication en temps réel et le contrôle démocratique et social de la gestion. Pour éviter des coûts excessifs et des déviations bureaucratiques, le corps de fonctionnaires à constituer doit être à la fois limité en effectif et diversifié, efficace et administrativement polyvalent.

10. Les prêts doivent être destinés à la promotion d'une intégration régionale de type coopératif, basée sur des principes tels que la subsidiarité active, la proportionnalité et la complémentarité ; ils doivent financer des projets d'investissement public ; ils doivent tendre au développement local autogestionnaire et impulser l'échange commercial équitable et solidaire entre les familles paysannes, les petits producteurs, le secteur coopératif et d'économie sociale solidaire, les communautés indigènes et traditionnelles, les organisations socio-économiques de femmes, de pêcheurs, de travail, etc.

11. La Banque du Sud adopte comme priorité d'investissement les projets qui tendent à la souveraineté alimentaire et énergétique ; à la recherche et au développement de technologies appropriées au développement endogène et soutenable de la région, y compris les logiciels libres ; à la production programmée et complémentaire de médicaments génériques ; à la récupération des savoirs ancestraux de nos peuples, en les systématisant et en les acceptant comme science agro-écologique ; à la promotion de la justice écologique ; au renforcement des services publics ; à l'appui aux victimes des déplacements forcés ; au développement de la communication et de la culture intra-régionale ; à la création d'une université du Sud et d'une équivalence des diplômes dans toute la région ; à l'infrastructure, au départ d'autres logiques d'organisation de l'espace, comme instrument des communautés pour le développement local autogestionnaire et solidaire. La Banque ne doit pas reproduire pas le modèle de financement des institutions financières internationales actuelles, modèle basé sur la construction de méga-projets destructeurs de l'environnement et de la biodiversité.

12. La Banque du Sud doit être considérée comme un instrument essentiel pour veiller à l'épargne et la canaliser, en rupture avec les cycles récurrents de déviation de l'effort national et régional à travers des manœuvres sur l'endettement et les titres publics. Il faut mettre fin aux subsides octroyés aux groupes économiques et financiers privés privilégiés et/ou corrompus, au niveau local et international. Il faut en finir avec la tolérance des mouvements spéculatifs d'entrée et de sortie des capitaux.

Tout ceci, nous l'exprimons en phase avec la Déclaration Ministérielle de Quito du 3 mai passé qui signale que : « *Les peuples ont donné à leurs gouvernements le mandat de doter la région de nouveaux instruments d'intégration pour le développement qui doivent être basés sur des schémas démocratiques, transparents, participatifs et responsables devant leurs mandants.* » Les reports successifs de signature de l'acte de fondation nous inquiètent car ils peuvent indiquer l'existence d'indéfinitions significatives. Nous espérons que, lors des négociations pour dépasser ces indéfinitions, les propositions de cette lettre seront prises en considération. L'actuelle conjoncture économique et financière régionale et internationale reste favorable pour réaliser des pas concrets en ce sens mais elle peut ne pas se prolonger. Nous sommes confiants que vous profiterez de cette possibilité historique pour créer ce qui pourra devenir une véritable Banque Solidaire pour les Peuples du Sud. »

1 Extrait du communiqué de presse du CADTM - 8 décembre 2007

2 Voir la première lettre dans « Les Autres Voix de la Planète » n° 36, 4<sup>e</sup> trimestre 2007

3 En ligne : [http://www.cadtm.org/imprimer.php3?id\\_article=2966](http://www.cadtm.org/imprimer.php3?id_article=2966)

## Rubrique lectures

### La Faim, la bagnole, le blé et nous – Une dénonciation des biocarburants<sup>1</sup>

Commentaires de Myriam Bourgy

Une des alternatives les plus connues à la consommation de pétrole est la production de « biocarburants » (ou « néocarburants » selon l'expression de Fabrice Nicolino). Journaliste à *Terre sauvage*, chroniqueur à *La Croix* et écrivain, Fabrice Nicolino déclare haut et fort que les agro-carburants ne sont en rien l'alternative mais une manipulation de l'industrie agro-alimentaire pour créer de nouveaux débouchés aux produits agricoles, maximiser le profit tout en détruisant l'environnement et en affaissant des êtres humains.

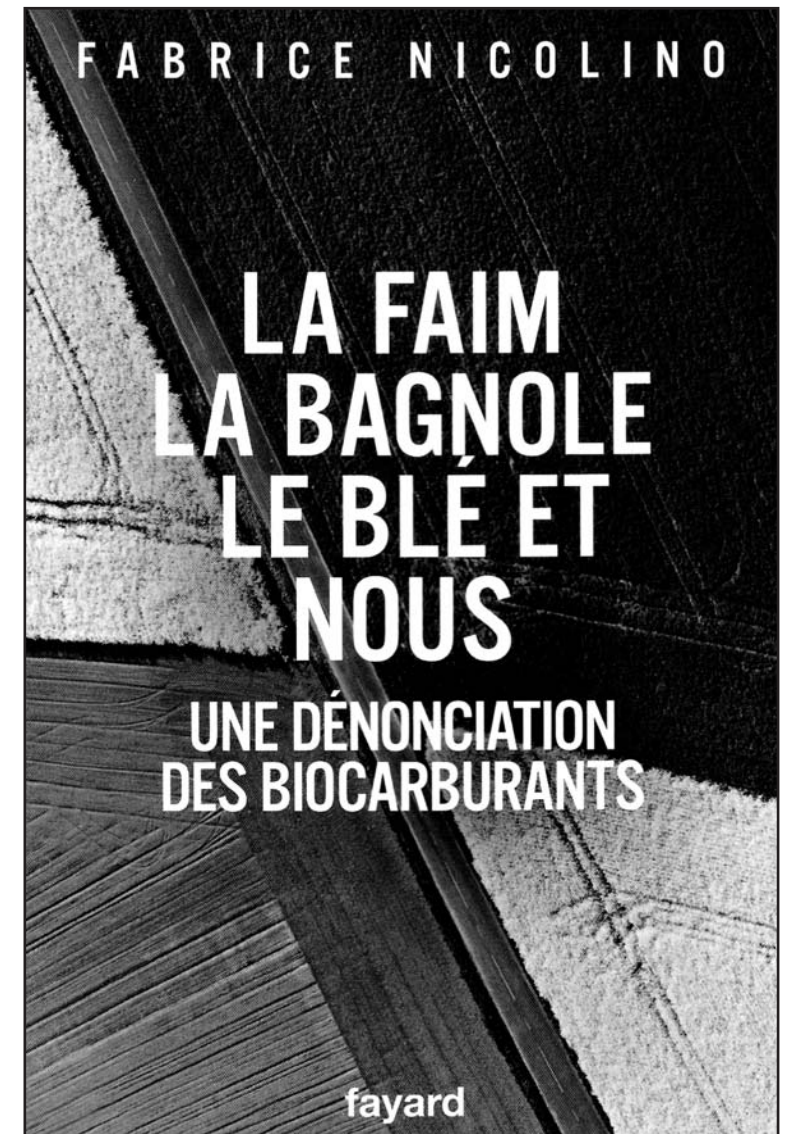
L'auteur retrace l'histoire des agro-carburants aux Etats-Unis mais surtout en France. Il explique comment le lobby de l'industrie agro-alimentaire a su s'imposer dans la réforme de la Politique Agricole Commune en 1992, au sein des institutions publiques de l'environnement (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - Ademe – et la Direction des ressources énergétiques et minérales - Direm), auprès des politiques français et même auprès de certains syndicats d'agriculteurs. Il critique sévèrement une partie du mouvement écologiste qui soutient cette alternative sans réfléchir aux conséquences environnementales (développement des OGM, des pesticides, déforestation, perte de biodiversité...) et sans voir la manipulation de l'argument du climat (les « bio-carburants » aideraient à la lutte du changement climatique). A aucun moment le changement climatique ne fut une raison du développement des agro-carburants. Le premier rapport traitant des liens entre réchauffement climatique et agro-carburants ne date d'ailleurs que de 2002. Certains rapports remettent même en cause les bienfaits des agro-carburants pour lutter contre le réchauffement climatique en affirmant que le bilan énergétique des agro-carburants est négatif.

Nicolino traite des différents aspects des agro-carburants. Une fois de plus, les agro-carburants sont un moyen d'exploiter les pays du Sud. De nombreuses forêts souvent millénaires sont détruites pour laisser la place à de vastes plantations notamment pour la production d'huile de palme, nécessaire à l'agrocarburant.

On retrouve les mêmes acteurs de « développement » : la Françafrique (Bolloré contrôle 40 000 ha de palmiers à huile au Cameroun), les multinationales (une société chinoise ZTE International vient de signer un gros contrat avec Kinshasa), l'élite des prédateurs africains et les institutions financières internationales. La Banque mondiale et le FMI soutiennent en effet l'expansion de cet or vert. Peu importe la déforestation, peu importe la suppression des cultures vivrières, peu importe la suppression de la diversité, peu importe l'augmentation du prix des matières premières, peu importe l'augmentation du coût des importations en nourriture, peu importe la menace de la faim dans le monde, les agro-carburants sont une opportunité prometteuse pour les pays du Sud pour accéder au marché mondial selon le dernier rapport de la Banque mondiale sur l'agriculture. Ces acteurs de « développement » semblent oublier que les agro-carburants sont en train de déstabiliser le marché des matières premières, rivent le devenir du carburant à celui de l'alimentation au risque que des populations ne puissent plus payer de quoi se nourrir (exemple au Mexique avec la tortilla - galette de farine de maïs – dont le prix augmente avec celui du maïs nord-américain importé depuis les accords de libre-échange entre les deux pays). La faim reste une menace importante et devient une réalité de plus en plus terrifiante si c'est dans le but de remplir nos réservoirs d'automobiles.

Un livre « pavé dans la mare » par rapport au discours dominant mais qui donne des arguments et des précisions aux discours alternatifs. Pour la deuxième fois, Fabrice Nicolino fait scandale avec ses écrits : à lire aussi, *Pesticides. Révélation sur un scandale français*, coécrit avec François Veillerette (Fayard, 2007).

**Fabrice Nicolino, *La Faim, la bagnole, le blé et nous – Une dénonciation des biocarburants*, Fayard, Paris, 2007, 175 pages**



### Joe Briant, *Mes luttes, Nos luttes. Pour un autre monde.*

Commentaires de Denise Comanne

*La folie qui les habite  
Exige pour les humains  
La justice et tout de suite  
Et rien de moins*

Extrait de la chanson « Ceux qui disent non » de Michel Buhler (compositeur suisse, disque *Chansons têtues*)

Le livre de Jo Briant<sup>1</sup>, c'est un « parcours du combattant » pour la justice. Ce parcours, pour peu qu'on ait autour des 60 berges et qu'on ait été sensible aux drames qui ont jalonné la seconde moitié du XXe siècle, on s'y reconnaît, on se découvre frère ou sœur de Jo. Et si on ne s'y reconnaît pas, pour cause de jeunesse essentiellement, ce n'est pas grave : le livre transmet des savoirs de résistance, il fait alors office de « passage du relais ». Ce n'est d'ailleurs pas innocent si le livre se clôt sur l'engagement victorieux des centaines de milliers de jeunes mobilisés contre le CPE<sup>2</sup> en France. Vision d'espoir pour un combattant qui, parfois, a connu le sentiment d'impuissance... Les combats, c'est le colonialisme, l'antiracisme, l'antifascisme, la lutte contre l'apartheid, les dictatures de l'Amérique latine, la Françafrique, le pacifisme, la dette du Tiers Monde (Jo Briant est membre du CADTM Grenoble), l'émancipation des femmes, la survie de la planète, les sans papiers... Et les libertés à l'époque du bloc de l'Est... Et la question palestinienne... Et la question indigène... Et... Et...

Chaque thème est traité à l'aune de la résistance collective – qu'est ce qui se passait ? Quels mouvements sociaux entraînent en action ? - et personnelle - comment Jo s'est-il impliqué ? (On a envie aussi d'ajouter « résistance grenobloise » tant Jo bat du cœur de cette ville solidaire). Chaque thème, c'est un peu d'histoire, un exposé du problème : quelques points précis pour clarifier les raisons de la lutte, des éléments d'analyse (avec quelques raccourcis inévitables vu la somme des thèmes abordés), des livres à lire, des poèmes, des citations, des adresses pour les combats qui continuent aujourd'hui... C'est tout ? Ah non ! Tout cela, c'est une vie. Une vie traversée du souffle de la folie, celle dont parle la chanson ci-dessus, une vie enracinée dans la force du « non » permanent, omniprésent, à l'injustice. Tout cela, ce n'est qu'une vie mais une fameuse vie !

Subjectivement, ce qui a retenu mon attention. Jo veut souligner qu'il n'y a pas de fatalité historique. Les injustices que nous combattons proviennent *toutes* des êtres humains (et des hommes en particulier, patriarcat oblige). Nous sommes des êtres humains : nous pouvons donc nous colleter à ces adversaires. Pas de fatalité mais des opportunités historiques. Jo pense que nous sommes à un moment crucial : ou bien nous tentons d'atténuer les effets du capitalisme ou bien nous luttons pour attaquer le mal à la racine. Pour ce faire, il faut dépasser la compassion et agir politiquement. Et ne jamais « saucissonner » les luttes, ne jamais séparer la lutte pour le pain et la lutte pour la liberté : les droits sont indissociables.

Significatif : la couverture du livre ne met pas en scène un homme mais un groupe de personnes. Ce sont des militants comme Jo, des membres du Centre d'Information Inter-Peuples. Tous ont le sourire...



<sup>1</sup> Jo Briant, *Mes luttes, Nos luttes. Pour un autre monde*, 2007, Ed. La pensée sauvage, 276 pages. On peut se procurer le livre en librairie en France (20 euros - diffusion SODIS) ou auprès de Jo Briant directement, 150 Galerie de l'Arlequin Apt 7306 à 38100 Grenoble (24 euros prix franco de port).

<sup>2</sup> Contrat première embauche